



Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes & Plan d'Action

Côte D'Ivoire

Version finale - Octobre 2011

Sommaire

Abréviations.....	1
Partie 1: Introduction.....	3
Partie 2: Profil du pays	5
1. Le contexte de la Côte d'Ivoire.....	5
1.1.1 Contexte géographique.....	5
1.1.2 Contexte démographique et socioculturel.....	6
1.1.3 Contexte en matière d'hygiène	7
1.1.4 Contexte économique.....	7
1.1.5 Indicateurs de développement et tendances évolutives.....	8
1.2. Une situation politique instable	9
1.3. Aperçu des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire	10
2. La Gestion des Risques de Catastrophes en Côte d'Ivoire.....	13
2.1. Cadre institutionnel.....	14
2.1.1 Volonté politique	14
2.1.2 Législations et réglementations existantes.....	15
2.1.3 Ressources disponibles pour la Gestion des Risques de Catastrophes.....	18
2.2. Organisation nationale	20
2.2.1 Principales responsabilités au niveau national	20
2.2.2 Partenaires au niveau national	22
2.2.3 Responsabilités au niveau local	26
2.2.4 Partenaires internationaux.....	28
2.2.5 Coordination et partenariats.....	29
2.2.6 Renforcement des capacités	30
2.3. Opérationnalité	30
2.3.1 Suivi et évaluation.....	30
2.3.2 Projets pilotes.....	31
2.3.3 Investissements sécurisés	31
2.4. Connaissance et sensibilisation.....	32
2.4.1 Sensibilisation	32
2.4.2 Dissémination de l'information.....	32
2.4.3 Recherche	32
2.4.4 Education.....	33
2.5. Sphère citoyenne	33
2.5.1 Participation des communautés.....	33
2.5.2 Rôle des groupes communautaires et des ONG	33
Partie 3: Stratégie Nationale de Gestion des risques de catastrophes et Plan d'Action.....	35
1. Forces et faiblesses	35

Dans ce qui suit, il est présenté les forces, les faiblesses, les opportunités et les défis de la Côte d'Ivoire par rapport aux priorités d'actions du cadre d'action de Hyogo (CAH).....	35
1.1. Eriger la réduction des risques de catastrophe en priorité CAH1.....	35
1.2. Identifier les risques et renforcer les systèmes d'alerte précoce (CAH2)	36
1.3. Instaurer une compréhension et une conscience des risques (HFA3)	38
1.4. Réduire les facteurs de risques sous-jacents (HFA4).....	38
1.5. Se préparer et se tenir prêt à agir (HFA5).....	39
2. Axes stratégiques pour la réduction des risques de catastrophes.....	41
2.1. Axe stratégique 1: Engagement des pouvoirs publics	41
2.2. Axe stratégique 2: Evaluation des risques.....	43
2.4. Axe stratégique 4: Sensibilisation	45
2.5. Axe stratégique 5: Mobilisation des ressources et renforcement des capacités nationales	45
3. Le Plan d'Action.....	47
Partie 4: Conclusion	58
Annexe A: documents lus.....	59
Annexe B: Programme des rencontres et Ateliers de validation.....	60
Annexe C: Ateliers nationaux de validation	61

Abréviations

ADDCI	Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
APO	Accords Politiques de Ouagadougou
ATCI	Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCPR	Bureau for Crisis Prevention and Recovery (PNUD)
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
CAH/HFA	Cadre d'Action de Hyogo / Hyogo Framework for Action
CEDEAO/ECOWAS	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest / Economic Community of West African States
CEI	Commission Electorale Indépendante
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-Pollution
CMPC	Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
CNDFB	Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	Centre National de Recherches Agronomiques
CNTIG	Comité National de Télédétection et d'Information Géographique
CONIDORM	Côte d'Ivoire Normalisation
CRO	Centre de Recherches Océanologiques
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2009-2013)
EIE	Etude d'Impact Environnemental
FAO	Food and Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FEREAD	Fédération Nationale des Réseaux, ONG et Associations de l'Environnement et du Développement Durable
FICR	Fédération Internationale des Croix Rouges
GFDRR	Global Fund for Disaster Risk Reduction
GRC	Gestion des Risques de Catastrophes
GSPM	Groupeement de Sapeurs Pompiers Militaires
GSSAN	Groupe Sectoriel Sécurité Alimentaire et Nutrition
ISO	International Standardization Organization
JO	Journal Officiel
MACOM	Mission d'Appui aux COMMunes
MCUH	Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts
NAPA	National Adaptation Programmes of Action
OCHA	Office for Coordination of Humanitarian Affairs
OIPC	Office International de la Protection Civile
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMM	Organisation Météorologique Mondiale

Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes & Plan d'Action

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPC	Office National de Protection Civile
ONUCI	Organisation des Nations Unies de Côte d'Ivoire
ONU-SIPC	Organisation des Nations Unies – Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDR	Plan de Déplacement et de Relocation
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PIB	Produit Intérieur Brut
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNUD/UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement / United Nations Development Programme
PNUE/UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement / United Nations Environment Programme
POLLUMAR	POLLution MARitime
POS	Plan d'Occupation des Sols
RNO	Réseau National d'Observation
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SCP	Stratégie de Coopération Pays
SIG	Système d'Information Géographique
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SODECI	Société de Distribution d'Eau
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SOTRA	SOciété de TRANsports
TICE	Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires
UN	United Nations
UNDAC	United Nations Disaster Assessment and Coordination
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UNICEF	United Nations Children's Fund
UVICOCI	Union des Villes et des Communes de Côte d'Ivoire

Partie 1: Introduction

Les événements internationaux de ces dernières années ont montré que les aléas naturels n'épargnent personne où que l'on soit sur la planète. Du tsunami de l'Océan Indien, en 2004, au récent tremblement de terre qui a affecté Haïti, en passant par le cyclône Katrina ayant dévasté la Nouvelle-Orléans, des centaines de milliers de personnes ont péri et des millions d'autres ont perdu leur moyen de subsistance dans des catastrophes provoquées par des aléas naturels.

La nécessité de réduire l'impact croissant des désastres a gagné ces dernières années une reconnaissance internationale et l'implication des gouvernements se fait de plus en plus importante; la prise de conscience des liens possibles entre le changement climatique et l'intensité croissante des aléas naturels en est l'illustration. En Janvier 2005, la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC, Kobé, Hyogo, Japon) a ainsi vu l'adoption du Cadre d'Action de Hyogo (CAH 2005-2015) dont le but fondamental est d'instaurer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes.

A la suite de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que l'Union Africaine ont appelé les nations africaines à mettre en œuvre le Cadre d'Action de Hyogo et c'est dans cette optique que la Côte d'Ivoire s'est récemment engagée à développer les bases institutionnelles nécessaires pour répondre aux cinq priorités du CAH. Cet effort stratégique, d'autant plus nécessaire que la Côte d'Ivoire ne possède pas à ce jour de politique nationale concertée en gestion des risques de catastrophes, se traduit dans un premier temps par la mise en place progressive d'une Plate-forme Nationale pour la gestion des risques de catastrophes.

La Plate-forme Nationale est un outil clé permettant à un pays de répondre à toute la complexité de la gestion des risques des catastrophes. En effet, la gestion des risques de catastrophes relève de la responsabilité de multiples acteurs, tant gouvernementaux que non-gouvernementaux, et pour permettre à tout un chacun d'être impliqué, avec une coordination efficace, il est nécessaire de pouvoir bâtir de solides partenariats entre les agences de l'état, le secteur privé et la société civile, dans le but final d'instaurer une culture nationale de réduction des risques : l'établissement d'une Plate-forme Nationale répond à cette problématique.

Afin de soutenir le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans la mise en place de cette structure, et afin de veiller à sa pérennisation, un consultant international a été recruté par le Secrétariat de l'ONU-SIPC pour établir une Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes adaptée au contexte national, accompagnée d'un Plan d'Action détaillé. En parallèle, un second consultant international a été recruté pour préparer et faciliter un Atelier de Formation pour les points focaux de la Plate-forme Nationale, avec pour objectif principal de renforcer les capacités nationales en gestion des risques de catastrophes.

Ces deux activités s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat entre d'une part le Secrétariat de l'ONU-SIPC, et d'autre part le bureau de Côte d'Ivoire du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce partenariat s'inscrivant dans le cadre plus large d'un Sous-programme du PNUD pour la période 2009-2013, ayant pour objectif principal le renforcement des capacités de l'Etat en protection et gestion durable de l'environnement, en collaboration avec le Ministère ivoirien de l'Environnement, des Eaux et des Forêts.

Partie 2: Profil du pays

Cette partie comprend deux sections. La première section a pour but de donner les principales informations quant à la situation actuelle en Côte d'Ivoire, afin d'aider le lecteur à interpréter les tenants et aboutissants de la Gestion des Risques de Catastrophes dans le pays. La seconde section, quant à elle, donne un éclairage - le plus exhaustif possible – sur l'état de la Gestion des Risques de Catastrophes dans le pays.

1. Le contexte de la Côte d'Ivoire

1.1 Généralités

1.1.1 Contexte géographique

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest entre les latitudes 4 N et , et les longitudes 2 W et 9 W . Elle est limitée au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'est par le Ghana, à l'ouest par le Liberia et la Guinée et au sud par le Golfe de Guinée. Elle a une superficie totale de 322,462 km² ; La capitale politique et administrative est Yamoussoukro tandis qu'Abidjan reste la capitale économique. Le pays compte 30 régions divisées en 95 départements et districts autonomes (Abidjan et Yamoussoukro).

La Côte d'Ivoire possède un dense réseau hydrographique couvrant 90% du territoire – avec 4 principaux fleuves, s'écoulant du Nord au Sud: Comoé, Bandama, Sassandra et Cavally. La façade maritime est longue d'environ 550 km et présente 4 zones lagunaires sur près de 300 km, regroupées principalement dans la partie orientale du littoral, jusqu'au Ghana – d'Ouest en Est: Fresco, Grand-Lahou, Ebrié et Aby.



Le Sud du pays présente l'allure générale d'une plaine avec de petites collines de faible hauteur, tandis qu'au Nord, on peut observer une succession de petits plateaux de 200 à 500 mètres de haut. En opposition à ce relief de plaines et plateaux, l'Ouest et le Nord-Ouest du pays situés sur la dorsale guinéenne présentent un relief plus prononcé avec plusieurs sommets dépassant 1.000 mètres d'altitude – ainsi, le toponyme de cette région se trouve être “ Région des 18 montagnes”.

On peut distinguer trois zones climatiques en Côte d'Ivoire: une zone subéquatoriale dans le Sud du pays avec deux saisons des pluies d'inégale durée (la grande saison des pluies court de mars à juillet, la petite saison, d'octobre à novembre) interrompues par deux saisons sèches, puis une zone de transition au centre du pays présentant un climat tropical humide avec deux saisons des pluies (de avril à juillet , et de septembre à

octobre) et deux saisons sèches, et enfin une zone tropicale de type soudanien au Nord avec une seule saison des pluies (de mai à octobre). On peut aussi distinguer un climat particulier dit sub- montagneux dans les parties montagneuses de l'ouest du pays.

A cette division climatique correspondent trois grandes zones de végétation différentes. Au Sud, dans la zone subéquatoriale, se trouve une zone de forêts secondaires: la forêt dense humide primaire, largement exploitée pour ses bois précieux, a laissé peu à peu la place à une forêt secondaire. Néanmoins, elle subsiste encore en îlots disséminés au sud-ouest du pays, de Tabou jusqu'à la forêt de Tai, ainsi que sur la bande littorale allant de Grand-lahou au Ghana. Au centre, on retrouve la zone de transition. Au Nord, la végétation est moins dense, caractérisée par des forêts claires et des savanes. A noter que la déforestation subie par la Côte d'Ivoire depuis le début du 20^{ème} siècle a conduit à une avancée de la savane.

1.1.2 Contexte démographique et socioculturel

La population de Côte d'Ivoire s'élevait à 15.366.672 habitants en 1998¹ et est estimée à 19.997.000 habitants en 2009. Elle est riche d'une soixantaine d'ethnies, réparties en 5 grands groupes: les Akans (31% de la population), les Mandés du Nord (17,2%), les Mandés du Sud (18,4%), les Gurs (13%), les Krous (9,4%) avec une forte interpénétration les uns aux autres. En outre, plusieurs religions cohabitent dans un pays laïc.

Deux facteurs peuvent expliquer l'accroissement rapide de la population: un taux élevé de fertilité et d'importants flux migratoires. Ainsi, pour la période 2000-2005, le taux de fertilité (nombre de naissances par femme) est estimé à 5,1 dans le Rapport de Développement Humain du PNUD (2007-2008). Il faut noter que la population est globalement très jeune avec 41,7% de la population ayant moins de 15 ans en 2005, alors que la frange de la population ayant 65 ans ou plus ne représente que 3,2% la même année (Rapport de Développement Humain, PNUD, 2007-2008).

Les flux migratoires sont le deuxième facteur explicatif de la croissance rapide de la population au cours des dernières années: en 1998, 26% de la population de Côte d'Ivoire (soit environ 4 millions de personnes) provenait de pays étrangers, majoritairement des pays voisins membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces migrants sont attirés par le développement économique et la stabilité sociale et politique que connaissait le pays avant le début des crises sociopolitiques et militaires (cf. paragraphe 1.2). Malgré la crise politico-militaire qui a culminé en 2002, le pays compte encore en 2008 une forte population étrangère originaire des pays membres de la CEDEAO.

Du point de vue de la répartition géographique, 78% de la population vit dans la moitié sud du pays, tandis que les 22% restant vivent dans la moitié nord. Le taux d'urbanisation du pays est estimé à 45% en 2005 (Rapport de Développement Humain, PNUD), et le pays compte, en 2001, 23 villes de plus de 50.000 habitants. Les

¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998, Institut National de la Statistique,

populations des deux principales agglomérations que sont Abidjan et Yamoussoukro sont estimées respectivement à 5 millions et 275.000 habitants.

L'urbanisation en Côte d'Ivoire présente un taux de croissance de 4,7% (de 1988 à 1998) et poursuit son accélération depuis 2002 avec l'installation de déplacés (cf. paragraphe 1.2) et l'aggravation de la pauvreté en milieu rural (exode); cela a des conséquences sur l'environnement urbain avec une hausse de la pollution et une forte pression sur les ressources naturelles (eau, terre, faune et flore) Les projections d'évolutions démographiques estiment pour 2015 la population nationale à environ 29,2 millions de personnes. Si l'on prend en compte le taux d'urbanisation projeté, la population urbaine oscillera entre 16,6 et 19,3 millions, soit des millions de personnes de plus en milieu urbain à nourrir, loger, alimenter en eau, équiper en structures d'assainissement et en unités de traitement des déchets.

1.1.3 Contexte en matière d'hygiène

Selon ARNOLD, l'hygiène est la science des rapports sanitaires de l'homme avec le monde extérieur (l'homme, les éléments de la nature, les animaux et les choses) et elle est aussi le moyen de faire contribuer ces rapports à la vitalité de l'individu et l'espèce. L'hygiène telle que définit par ARNOLD se propose non seulement de protéger l'individu et toute l'espèce humaine contre la maladie et les agressions de tout ordre en provenance du monde extérieur mais aussi d'apprendre à l'homme à mettre à profit ses contacts avec le monde des gens, des bêtes, des éléments et objets inanimés. Par ailleurs le péril fécal (défécation à l'air libre), les déversements anarchiques des eaux usées, des déchets médicaux, déchets ménagers, l'industrialisation massive auxquels on assiste en Côte d'Ivoire, ne permettent pas de bénéficier des conditions d'hygiène correcte.

Dans le but de trouver des solutions préventives appropriées aux nombreux problèmes liés au manque d'hygiène en Côte d'Ivoire, donc de lutter efficacement contre les catastrophes ; le ministère de la santé et de la lutte contre le sida a créé par le décret n° 2006-003 du 08 mars 2006, la direction générale de l'hygiène Publique. Malheureusement la dite direction est limitée dans ses activités faute de moyen financiers.

1.1.4 Contexte économique

La Côte d'Ivoire, depuis son indépendance en 1960, a connu trois phases importantes dans son développement économique. Ayant opté dès son accession à l'indépendance pour une politique économique libérale basée sur l'initiative privée et l'ouverture du marché aux investissements extérieurs, le pays a connu un fort accroissement de son Produit Intérieur Brut (PIB), à un rythme moyen de 8% par an, durant les deux premières décennies. Cette période qualifiée de "miracle ivoirien" s'est appuyée sur les cultures agricoles d'exportation (notamment le café, le cacao, le coton, palmier à huile), sur les investissements des entreprises internationales, sur les ressources naturelles du pays, et sur des réseaux de transport et de télécommunications étendus.

Au cours des années 80, a suivi une longue période de récession (1980-1993) due principalement à une détérioration des termes de l'échange avec l'extérieur et de l'accroissement des dettes de l'état. Les investissements publics ont diminué de 10% durant cette période, notamment dans les infrastructures (télécommunications, routes, centres de santé, hydraulique, etc.).

Enfin, suite à la dévaluation du franc CFA en 1994 et à l'application de réformes structurelles conjuguées au relèvement des cours des matières premières, le pays a connu une courte période de croissance de 5%, de 1995 à 1998, avant d'entrer dans une période de déclin économique et d'instabilité politique sans précédent, marquée notamment par un coup d'état en 1999, et ayant pour point culminant le conflit armé de septembre 2002 (cf. paragraphe 1.2). Le taux de croissance du PIB est passé à -1,8% en 2002 et la Côte d'Ivoire se trouve aujourd'hui dans le groupe des pays pauvres très endettés. L'indice de pauvreté est aujourd'hui de 48,6%.

Le secteur agricole est au centre de l'économie ivoirienne. La Côte d'Ivoire est le premier pays producteur mondial de cacao, le premier pays africain producteur de café, le troisième pays africain producteur de coton. En 2003, l'agriculture, par le biais des productions de cacao, café, coton, huile de palme, bananes, ananas, agrumes, coprah, etc., a contribué pour 28% du PIB, a représenté 60% des recettes d'exportation et occupé 45% de la population active (FAO, 2005).

Au vu de la diminution des terres cultivables et du bas prix des matières premières principales (café, cacao), la Côte d'Ivoire a entamé depuis quelques années le virage vers l'industrialisation, convaincue que c'est de cette façon qu'elle pourra sortir de la pauvreté. Depuis lors, elle a commencé l'exploitation de ses ressources minières et pétrolières, encourageant aussi la transformation sur place des produits de l'agriculture (café, cacao) à travers l'inauguration d'unités nouvelles de transformation de ces-dits produits.

En 2005 l'industrie ivoirienne constitue 23,1% du PIB (contre 24,5% en 2000). Elle affiche un déséquilibre structurel caractérisé par la domination des petites et moyennes entreprises. Toutefois, en dépit des difficultés auxquelles elle se trouve confrontée, elle reste la plus diversifiée dans la sous-région ouest-africaine.

Le secteur tertiaire, dont l'activité dépend des deux premiers secteurs, contribue pour sa part pour environ 49% du PIB (l'année à préciser).

1.1.5 Indicateurs de développement et tendances évolutives

On constate aujourd'hui une dégradation des principaux indicateurs de développement. La Côte d'Ivoire est classée au 166^{ème} rang sur 177 pays (Rapport de Développement Humain, PNUD, 2007-2008). Selon ce dernier rapport, l'espérance de vie est désormais de 47,4 ans (contre 51 ans en 2000) et 48,9 % de la population vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté².

² Le seuil de pauvreté se situe à 661 FCFA par habitant par jour.

Un processus d'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) avait été initié en 2000, en collaboration avec les principaux partenaires au développement, avant d'être interrompu en 2002; ce processus a finalement abouti et le DSRP (2009-2013) a été validé par le gouvernement en Janvier 2009. Cependant, ce document en cours d'actualisation pour prendre en compte le PND, devrait permettre au pays de bénéficier d'un allègement de sa dette et de nouveaux décaissements de la Banque Mondiale.

Les priorités stratégiques présentées dans ce document sont les suivantes:

- ✓ Consolidation de la paix, sécurité des biens et des personnes, et promotion d'une bonne gouvernance;
- ✓ Assainissement du cadre macroéconomique;
- ✓ Création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et promotion du secteur privé comme moteur de la croissance;
- ✓ Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité de genre et protection sociale;
- ✓ Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales;
- ✓ Contexte international et intégration régionale.

A noter que la réduction des risques de catastrophe n'est pas clairement adressée dans les axes stratégiques du DSRP. Or, les liens entre vulnérabilité et pauvreté sont importants: la vulnérabilité face aux catastrophes se trouve aggravée par la situation de pauvreté et, vice-versa, la pauvreté des populations est aggravée par l'impact des catastrophes. Une synergie des efforts dans la lutte contre les risques de catastrophes et contre la pauvreté pourrait être considérée.

1.2. Une situation politique instable

De 1960 aux années 90, la Côte d'Ivoire était le pays le plus prospère de l'Ouest africain, en grande partie dû au fait de sa stabilité politique. La succession d'Houphouët Boigny, président de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance, et mort en 1993, va plonger le pays dans une instabilité politique pendant plus d'une décennie.

La crise militaro-politique survenue en septembre 2002 est la manifestation marquante de cette instabilité. Elle a eu pour conséquence l'exode massif des populations vers le sud du pays. Le nombre des déplacés est estimé entre 800.000 et 1.500.000 avec près de 75% de femmes et d'enfants.

La dégradation progressive de la qualité de vie du fait de l'instabilité politique exacerbée par la crise post-electorale de novembre 2010, constitue un facteur aggravant de la vulnérabilité des populations en Côte d'Ivoire face aux aléas naturels ou aux accidents

technologiques. Il est donc urgent de renforcer les capacités du pays en gestion des risques de catastrophes.

La fin de la crise post-electorale et la normalisation progressive de la situation socio-politique sont des conditions favorables de la mise en oeuvre de la plateforme.

1.3. Aperçu des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est un pays qui, jusqu'à aujourd'hui, a été globalement épargné par les catastrophes. De fait, les risques de tremblements de terre et de cyclones sont minimes pour le pays. Il n'est cependant pas à l'abri de l'impact des aléas naturels ou des accidents anthropiques qui provoquent pertes humaines et matérielles; nous proposons dans ce paragraphe une classification des principales catastrophes connues en Côte d'Ivoire.

Cette brève classification s'est appuyée sur des informations éparses, collectées auprès de divers organismes – OCHA, MCUH, CNDFB, BNETD, CNRA, CIAPOL... En effet, il n'y a à ce jour pas de centralisation des informations sur les catastrophes qui pourrait permettre une meilleure compréhension des risques existants et constituer une base de connaissances nécessaire à la mise en place d'une stratégie nationale en gestion des risques.

Les catastrophes les plus récurrentes en Côte d'Ivoire sont les inondations et les glissements de terrain. Ces deux types de catastrophes sont liés aux fortes pluies durant les saisons des pluies. Elles affectent principalement Abidjan où l'urbanisation non contrôlée conjuguée à l'aléa naturel favorise les catastrophes.

- Dans les années 1968-1970, de graves inondations et des épidémies ont affecté le pays tout entier et plus particulièrement la ville d'Abidjan (800,000 habitants à cette époque). Afin de juguler ces désastres, le gouvernement a entrepris des études pluridisciplinaires approfondies dans le secteur, avec l'appui du PNUD et de l'OMS. Ces efforts ont abouti à l'élaboration d'un premier schéma directeur d'assainissement pour la ville d'Abidjan, et à la mise en place d'un cadre institutionnel de développement de l'assainissement et du drainage;
- Les 30-31 Mai 1996, des pluies torrentielles entraînent d'importants dégâts matériels et des pertes de vie humaine – 28 morts – dans plusieurs quartiers d'Abidjan (Cocody les 2 plateaux, Riviéra, Bonoumin, Abobo, Yopougon);
- Du 03 au 05 juin 2007, un puissant orage accompagné de fortes pluies a affecté Abidjan, causant des dégâts humains (09 morts) et matériels, principalement dans les communes de Yopougon et d'Attécoubé. Dans ces deux communes, l'origine des catastrophes est similaire: des constructions illicites dans des zones destinées à l'évacuation des eaux de pluies ont détourné et réduit le passage naturel des eaux pluviales;

- Une pluie torrentielle dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 2007 a occasionné 5 morts et de nombreux dégâts matériels dans les quartiers populaires des villes de Korhogo et Ferkessédougou;
- Suite aux pluies diluviennes du 28-29 Juin 2008, des maisons de fortune construites sur le passage d'un grand ravin à Cocody, Abidjan, sur le site non conventionnel d'Aghien Gobelet, ont toutes été balayées par la violence des eaux de ruissellement. Selon les témoins, le passage de l'eau a été barré par une clôture qui a cédé sous la pression et le poids des eaux. Cette catastrophe a provoqué des pertes humaines (07 morts) et une vingtaine de blessés.
- Entre le 12 et le 15 Juin 2009, des pluies diluviennes accompagnées de vents violents ont provoqué dans la ville d'Abidjan des glissements de terrain, des inondations, la destruction de logements, avec les conséquences suivantes: 22 personnes décédées, 6 disparus, 7 blessés, 48 familles et 121 étudiants sans abris. L'ampleur de la catastrophe est telle que la préfecture d'Abidjan a été amenée à déclencher le Plan ORSEC pour la première fois depuis son écriture.

Les feux de brousse: cette catastrophe peut être d'origine naturelle même si dans la majeure partie des cas, elle est d'origine humaine. La catastrophe sera cependant favorisée par des conditions naturelles de sécheresse:

- Au cours de la campagne agricole 1982-1983, marquée par une saison sèche particulièrement prolongée, la Côte d'Ivoire a connu des incendies catastrophiques de forêts et feux de brousse faisant des dégâts considérables (110 000 ha de café et cacao, plus de 67.000 ha de forêts), et entraînant par ailleurs la mort de 22 paysans. A noter que le CNDFB sera créé suite à cette catastrophe.
- Février 2010: un feu de brousse dans la région de Zanzan, près de Nassian, a détruit 5 villages et fait 20,000 sinistrés; l'ONUCI et la Croix Rouge ivoirienne sont sur place pour répondre à l'urgence.

Les risques sismiques: bien que ces risques soient considérés comme limités, il semblerait qu'un séisme aie eut lieu autour de l'année 1945, faisant des dégâts matériels importants. Cette information transmise de manière orale nous a été confirmée par de nombreuses sources mais devrait faire l'objet de vérifications (voir Dr DIAWARA/LAMPTO).

L'érosion côtière est de plus en plus prononcée et les dégâts matériels de plus en plus importants. L'impact de la houle combiné à l'exploitation des matériaux marins (sables et graviers), favorisent l'érosion côtière qui atteindrait 2 mètres par an à Grand Lahou et 1,5 mètres par an à l'est du canal de Vridi. Les conséquences sont multiples telles que des déplacements de population, la destruction d'infrastructures, la destruction d'écosystèmes fragiles comme les mangroves...

Le changement climatique ne peut être considéré comme une catastrophe naturelle, mais plutôt comme un facteur aggravant, entraînant une sévérité et une fréquence

accrues des aléas climatiques. Jerry Talbot représentant spécial de la Fédération Internationale de la Croix Rouge écrit ainsi: "Nous ne devrions pas adresser l'adaptation aux changements climatiques de manière spécifique mais plutôt en reconnaissant que le changement climatique apporte de nouveaux risques et une nouvelle échelle d'aléas, et que nous devons réviser et renforcer l'évaluation des risques de catastrophes et les mesures de réduction des risques de catastrophes à la lumière de ce constat". Toute analyse des risques en Côte d'Ivoire devra donc veiller à établir l'effet du changement climatique sur chaque aléa.

Les travaux scientifiques prédisent par exemple une baisse des ressources en eau au nord de la Côte d'Ivoire sur trois bassins étudiés (préciser les bassins): autour de 21% à Marabadiassa, de 5,1 à 6,9% à Kahin et de 6,4 à 8,4% à Piébly. Ainsi, la baisse de pluviométrie devrait être plus importante dans les zones traditionnellement sèches, et avoir des conséquences aggravantes pour les risques de feu de brousse et la sécurité alimentaire.

Un autre facteur aggravant à considérer est la déforestation: la couverture forestière qui était de 16 millions d'hectares au début du XXème siècle est passée à moins de 2,32 millions d'hectares aujourd'hui. Ce phénomène participe de l'avancée de la savane et peut favoriser des diminutions localisées de la pluviométrie annuelle.

Les risques épidémiques doivent aussi être pris en considération. L'histoire nous rappelle que la capitale administrative, située à Grand Bassam en 1899, fut transférée à Bingerville suite à une épidémie de fièvre jaune. En 2001, une épidémie de fièvre jaune et de choléra a touché 62 districts sanitaires en Côte d'Ivoire, et les épidémies de fièvre jaune se répètent presque chaque année depuis 2001.

Il est nécessaire enfin de citer les risques anthropiques (technologiques) afférents au développement du pays, et qui de la même manière que les risques naturels, doivent être pris en compte dans une stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes. Les principales catastrophes technologiques de l'histoire de la Côte d'Ivoire sont:

- L'incendie de 23,000 m³ d'hydrocarbures de la Gestoci, en Mai 1999, a occasionné des dégâts matériels et une forte pollution atmosphérique. Pour circonscrire ce sinistre, l'aide de pompiers français fut nécessaire, en renfort du GSPM et des Pompiers de la SIR.
- Dans la nuit du 30 Janvier 2000, un avion de Kenya Airways s'écrase en mer peu après son décollage d'Abidjan et fait 169 victimes. L'avion, dont la dérive a heurté l'eau et qui s'était cassé en deux, n'était qu'à un kilomètre et demi de la côte dans une mer d'huile, ce qui permettra à une dizaine de passagers de survivre, malgré des faiblesses dans l'organisation des secours.
- Le déversement d'importantes quantités de pétrole brut dans la mer, suite à un accident survenu à un bateau de forage, non loin de la plate-forme pétrolière Al baraka, au large de Jacqueville (à environ une centaine de km d'Abidjan), a causé une marée noire sur le littoral d'Abidjan. Un rapport établi par la cellule gouvernementale mise en place le 30 mars 2006 a estimé la quantité déversée à 5075 m³, outrepassant considérablement les limites de l'alerte rouge. La marée

- noire a causé des dommages importants à l'écosystème et à l'activité de la pêche.
- Dans la nuit du 19 au 20 août 2006, des produits chimiques issus d'un navire étranger, le Probo Koala, ont été déversés dans des décharges publiques d'Abidjan provoquant une importante crise environnementale et sanitaire dans la capitale économique
 - Selon les autorités ivoiriennes, il y a eu 10 décès, 69 hospitalisations et 103,000 consultations liées à ces déchets toxiques. Le parc du Banco proche de la ville a aussi été touché par la pollution des déchets toxiques. Il s'agit de la crise la plus importante à laquelle la Côte d'Ivoire a été confrontée et pour laquelle le gouvernement a par ailleurs fait appel à l'aide internationale.
 - Le 29 Mars 2009, 19 personnes sont mortes et 132 ont été blessées dans une bousculade au stade Houphouët-Boigny à Abidjan, avant la rencontre Côte d'Ivoire - Malawi, qualificative pour le Mondial 2010 en Afrique du Sud.
 - En décembre 2009, un camion se renverse au niveau de l'ONUCI et un déversement accidentel de 50,000 m³ d'hydrocarbures a lieu, touchant même la lagune. La pollution est contenue par le CIAPOL, qui est par ailleurs confronté à des personnes venant récupérer les hydrocarbures dans la lagune pour les revendre aux particuliers – une communication auprès du public sera nécessaire pour empêcher ce type de comportement.

L'urbanisation croissante et non contrôlée ainsi que l'impact des changements climatiques et de la déforestation laissent présager un risque croissant de catastrophes en Côte d'Ivoire, qui plus est dans un contexte de crise politique et de détérioration des conditions de vie qui renforcent la vulnérabilité des populations. La partition du pays a par ailleurs créé un facteur supplémentaire de vulnérabilité dans le Nord du pays où les structures de santé avaient dû fermer au début de la crise. Aujourd'hui, les services de l'état commencent à être redéployés dans le Nord mais les secours ont encore des problèmes d'accès dans certaines zones.

2. La Gestion des Risques de Catastrophes en Côte d'Ivoire

Le PNUD/BCPR identifie 5 sphères d'activité, qui recoupent les objectifs prioritaires du HFA, et qui forment le cadre conceptuel pour l'intégration de mesures de Gestion des Catastrophes dans les politiques et plans relatifs au développement du pays:

- (i) La sphère institutionnelle – la volonté gouvernementale; la mobilisation des ressources; les stratégies, la planification;
- (ii) La sphère organisationnelle – les responsabilités; la coordination et les partenariats; le renforcement des capacités;
- (iii) L'opérationnalité – les projets pilotes; le suivi et l'évaluation;
- (iv) La sphère de sensibilisation – l'augmentation du savoir; la recherche et l'éducation; la promotion des bonnes pratiques;

(v) La sphère citoyenne – la participation des communautés; la société civile.

Les composantes de ces sphères sont toutes liées entre elles, de telle sorte qu'en fin de compte elles se renforcent les unes et les autres; la co-existence de toutes les composantes permet une intégration exhaustive des mesures de gestion des risques de catastrophes au niveau du pays. Ce cadre contextuel est utilisé pour analyser le statut de la gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire, préalable nécessaire à l'analyse des forces et faiblesses et au développement d'une stratégie nationale en Gestion des Risques de Catastrophes.

Il faut aussi noter que l'approche d'une gestion des risques de catastrophes axée sur une prévention renforcée plutôt que sur la réponse au cas par cas est une approche nouvelle, qui cherche à renforcer la résilience des pays face à l'impact de potentielles catastrophes. Cette approche nécessite un cadre institutionnel clair et une bonne coopération entre les différents organismes impliqués. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est en retard sur les pays de la sous-région dans cette approche, et l'analyse suivante tente d'identifier les points sur lesquels la stratégie doit mettre l'accent.

2.1. Cadre institutionnel

2.1.1 Volonté politique

La décision nationale de mettre en place une plateforme nationale et de développer une stratégie nationale pour la gestion des risques de catastrophes est avant tout motivée et portée par des initiatives régionales et internationales; il est donc nécessaire de donner quelques repères afin de mieux comprendre le contexte de ce projet:

 Une Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes a été développée avec l'aide de l'ONU-SIPC et le PNUD, et adoptée à la 10ème réunion ministérielle sur l'Environnement du 26-30 Juin 2004, avant d'être favorablement accueillie par le Sommet de l'Union Africaine en Ethiopie, du 06-08 Juillet 2004.

 En Janvier 2005, au cours de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC, Kobé, Hyogo), est développé le Cadre d'Action de Hyogo dont les 5 priorités sont les suivantes:

1. Eriger la réduction des risques de catastrophes en priorité;
2. Identifier les risques et renforcer les systèmes d'alerte précoce;
3. Instaurer une compréhension et une conscience des risques;
4. Réduire les facteurs de risques sous-jacents;
5. Se préparer et se tenir prêt à agir.

 Le 17-18 Mai, 2007, a eu lieu à Abidjan une conférence ministérielle sur la gestion des risques de catastrophes en Afrique de l'Ouest, organisée par la CEDEAO, à laquelle le MINEEF et l'ONPC ont participé et au cours de laquelle le projet de la Plateforme en Côte d'Ivoire a été initié.

-  Sous l'égide de l'Union Africaine, et avec l'appui de l'ONU-SIPC, la 2ème plateforme régionale Africaine pour la réduction des risques de catastrophes, organisée à Nairobi en Mai 2009, permet la validation d'un Programme d'Action étendu pour l'exécution de la Stratégie Régionale Africaine pour la Réduction des Risques de Catastrophes pour la période 2006-2015.
-  En Juin 2009, la Plateforme globale de la Réduction des Risques de Catastrophes s'est tenue à Genève, au cours de laquelle la Côte d'Ivoire a fait une intervention mentionnant l'importance de la mise en place d'une Plateforme nationale.

L'engagement du Gouvernement de Côte d'Ivoire pour renforcer la Gestion des Risques de Catastrophes se matérialise donc, dans un premier temps, par l'effort national entrepris depuis 2007 pour la création de la Plateforme Nationale pour la Gestion des Risques de Catastrophes; la préparation d'un décret pour la création de ladite plateforme en est le premier jalon.

Le projet de décret prévoit l'établissement de différentes structures qui formeront la plateforme nationale:

- ✓ un Comité Interministériel de réduction des risques et de gestion des catastrophes, placé sous l'autorité du Premier Ministre;
- ✓ un Comité Technique Intersectoriel de réduction des risques et de gestion des catastrophes, placé sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur ;
- ✓ des Comités sectoriels chargés de travailler sur des thématiques spécifiques;
- ✓ un Secrétariat Exécutif, placé sous l'autorité du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ; il est chargé d'assurer le fonctionnement et le secrétariat du Comité Interministériel, du Comité Technique Intersectoriel et des Comités sectoriels.

Mise en place d'une structure autonome en charge de la gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire

Les différents ministères concernés sont en réflexion sur ce projet de décret et leurs commentaires seront progressivement pris en compte

2.1.2 Législations et réglementations existantes

A ce jour, il y a peu de législations ayant spécifiquement traité au domaine de la gestion des risques de catastrophe en Côte d'Ivoire, à part le Plan Orsec (décret du 8 Août 1979 portant organisation du Plan des secours à l'échelon national en cas de catastrophe). Le Plan d'Organisation des Secours (ORSEC) est un mécanisme de coordination des opérations de secours mis en place, au niveau national, départemental et communal, en vue de gérer les urgences liées aux catastrophes susceptibles de survenir. Ce plan constitue le cadre légal national de gestion des situations d'urgence et permet de mobiliser des ressources exceptionnelles pour faire face à une catastrophe.

Au décret de 1979, se sont ajoutés les documents suivants – l'ensemble constituant le document appelé "Plan ORSEC":

- le décret du 06 Septembre 1998 portant définition des Plans de Secours en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe - ce décret est une mise à jour relativement complète du décret de 1979;
- le décret du 03 Juin 1996 organisant les transports sanitaires terrestres;
- une instruction ministérielle du 08 Décembre 1993 relative à l'organisation des secours dans le cadre départemental et à l'échelon national en cas de sinistre important, suivie d'une circulaire datant du 12 Décembre 1995 envoyée aux préfets, leur demandant l'établissement de plan de secours départementaux;
- un Plan Orsec Sinistre Technologique, appelé plan POLLUMAR (instruction ministérielle du 13 mai 1994);
- un Plan Rouge qui organise les secours dans le cas d'une catastrophe d'une grande envergure (instruction interministérielle du 03 Juillet 2001).

Nous pouvons aussi citer:

- la loi 61-84 du 10 Avril 1961 portant sur le fonctionnement des départements, des préfectures et des sous-préfectures;
- le décret du 30 Mai 1974 portant création du Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires;
- le décret du 11 Juillet 1974 portant règlement de sécurité dans les immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie;
- le décret du 09 Octobre 1991 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Par ailleurs, il existe de nombreuses législations et régulations portant plus spécifiquement sur l'environnement qui peuvent se rapporter à la gestion et la réduction des risques de catastrophes. En 1995, la Côte d'Ivoire a ainsi élaboré le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) pour la période 1996-2010. Ce programme contient 10 volets: (1) Développement agricole durable, (2) Préservation de la biodiversité, (3) Gestion des établissements humains, (4) Gestion de l'espace littoral, (5) Lutte contre la pollution et autres nuisances industrielles, (6) Gestion intégrée de l'eau, (7) Amélioration de la gestion des ressources énergétiques, (8) Recherche, Education, Formation et Sensibilisation, (9) Gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale, et (10) Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.

Le PNAE a servi de fondement pour l'élaboration d'un cadre législatif propice au développement durable, et accessoirement à la réduction des risques de catastrophes, renforcé en particulier par l'adoption du code de l'environnement (Loi N° 96-766 du 03 Octobre 1996), du code de l'eau (Loi N° 98-755 du 23 décembre 1998), du code forestier (Loi N° 65-425 du 20 décembre 1965) suivi d'une série de législations environnementales telles que:

- La loi n°95-553 du 17 juillet 1995 portant Code Minier et la loi n°96-669 du 29 août 1996 portant Code Pétrolier contiennent par ailleurs des éléments importants dans le domaine de la gestion de l'environnement.
- La loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfère et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités Territoriales ;

- Le Décret n° 79-12 du 10 janvier 1979 relatif à la protection contre les risques d'incendie et panique dans ERP ;
- Le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 instituant les règles et les procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement; et l'Arrêté n°00972 du 14 novembre 2007 relatif à l'application du Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996.
- Le décret 97-678 du 3 décembre 1997 portant sur la protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution;
- le décret n°98-43 du 28 janvier 1998 qui impose des inspections périodiques aux installations classées pour la protection de l'environnement par la Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées du CIAPOL;
- Le décret n° 2000-892 du 22 novembre 2000 portant création de l'ONPC ;
- Le décret n°2005-263 du 21 juillet 2005 fixant en matière de protection civile, les modalités d'application de la loi 2003-208 du 7 juillet 2003
- L'arrêté n°292 INT.SAPC. Du 10 décembre 1985 portant règlement de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) (Disposition Générale) ;
- L'arrêté n°295 INT.SAPC. Du 17 décembre 1985 portant approbation de la disposition particulière complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et panique dans les ERP

Enfin, le pays a signé diverses Conventions internationales ayant trait à l'environnement:

- Convention de Londres pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures (signée en 1967);
- Convention de Kano sur le criquet migrateur africain (signée en 1963);
- Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (signée en 1969);
- Convention sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (signée en 1986);
- Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (signée en 1993);
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux (signée en 1994);
- Convention – cadre des Nations Unies sur les changements climatiques UNFCCC (signée en 1994);
- Convention sur la lutte contre la désertification (signée en 1997);

- La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) a été ratifiée par l'Etat de Côte d'Ivoire le 20 Janvier 2004.

2.1.3 Ressources disponibles pour la Gestion des Risques de Catastrophes

La gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire est financée par trois sources différentes. Tout d'abord, il y a les financements publics via les budgets des différents ministères et organismes publics qui ont une responsabilité dans le cadre de la gestion des risques de catastrophes. Le contexte de crise actuel fait que ces budgets publics pour la gestion des catastrophes restent hélas limités, et éparpillés; les structures pouvant s'appuyer sur les recettes fiscales liées aux EIE ou aux audits environnementaux sont moins touchées par ces limites budgétaires et pourrait éventuellement financer la gestion des risques de catastrophes (à noter que ces structures reversent une partie de leurs revenus au Fonds National de l'Environnement).

Il y a aussi une part de financements privés: la SODEXAM travaille par exemple avec les grands domaines agricoles pour obtenir des données sur la pluviométrie; la Croix Rouge bénéficie de financements de Nestlé pour ses programmes en eau et assainissement dans les zones productrices de cacao; certaines ONG ont sollicité une aide financière de la Société Ivoirienne de Raffinage dans le cadre d'une conférence sur les risques de pollution – mais se pose alors le problème de la neutralité, car ces bailleurs peuvent influencer le message des ONG. Cette possibilité de bénéficier de fonds privés doit être creusée pour pallier au manque de moyens du gouvernement de Côte d'Ivoire.

Enfin, la gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire est financée par les bailleurs internationaux, comme par exemple:

-  Le PNUD, qui a financé les 1ère et 2nde communication pour l'adaptation aux changements climatiques; ainsi que la formation (Février 2010) des points focaux identifiés pour la plateforme nationale de gestion des risques de catastrophe;
-  La Banque Mondiale, qui a financé le Programme d'Urgence pour les Infrastructures Urbaines géré par la Mission d'Appui aux Communes (MACOM) – programme ayant traité des problèmes d'assainissement en milieu urbain et, dans ce cadre, ayant préparé une action de sensibilisation sur les liens entre assainissement et risques de catastrophes; et qui est en cours de finalisation d'une analyse environnementale du pays, dans l'optique de financer des projets avec le MINEEF;
-  L'UNESCO, qui finance des projets de modélisation climatique régionale (avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche); qui a aussi financé un projet de l'OIPR, intitulé UNESCO- MAB, dans le cadre duquel un film de sensibilisation pour les villages vivant autour des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire sur les risques de feux de brousse et le problème de braconnage;
-  L'ONU-SIPC qui a financé (sur fonds GFDRR track I) l'Atelier sous-régional de formation à Dakar, le 25-27 Novembre 2009, sur les différentes techniques d'identification, d'évaluation et de cartographies des risques naturels afin de

familiariser les professionnels avec les méthodologies disponibles; et qui a financé (fonds coopération allemande) une formation à Johannesburg pour les acteurs de la gestion des catastrophes de 6 pays africains, dont quatre acteurs de Côte d'Ivoire;

-  Le PNUE qui finance la "Quinzaine de l'environnement"; et appuie l'élaboration d'un plan national de gestion des déchets dangereux suite à la crise des déchets du Probo Koala;
-  La FICR qui a financé avec OCHA la Consultation Régionale pour la préparation aux catastrophes naturelles en Afrique de l'Ouest pour l'année 2009, le 02-04 Juin 2009 à Dakar; et qui appuie par ailleurs des projets de la Croix Rouge Ivoirienne.
-  En Avril 2010, l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC) a organisé au Sénégal une formation sur l'engagement du plan de secours en cas de catastrophes (plan ORSEC) à laquelle l'ONPC de Côte d'Ivoire a participé;
-  En Avril 2010, l'OMM a organisé au Kenya une conférence des Ministres en charge de la météo, et en parallèle, l'ONU-SIPC a organisé une conférence sur les risques de catastrophes.

D'autres initiatives sont prévues dans le futur, notamment:

-  Le projet de la CEDEAO pour soutenir les Plateformes Nationales dans la sous-région ; le projet est actuellement au stade de la conception.

Enfin, le PNUD/BCPR, qui a une unité post-crise en Côte d'Ivoire travaillant sur la gestion de la crise actuelle avec des activités de réinsertion économique, de désarmement, etc., pourrait envisager le financement d'activités de la plateforme nationale de gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire.

La mise en place de la Plateforme et la validation d'une stratégie nationale en gestion des risques de catastrophes avec des axes stratégiques clairs et un budget prévisionnel, pourrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier des différentes initiatives existant aujourd'hui dans ce domaine (10^{ème} FED, GFDRR track II, etc.) et de potentiels financements des partenaires internationaux souhaitant s'investir dans ce domaine.

2. 1.4 Stratégie et Planification

La Côte d'Ivoire n'a pas suffisamment d'expérience dans la stratégie et la planification des risque de catastrophes. Des efforts doivent être faits sur ces aspects.

2.2. Organisation nationale

La gestion des risques de catastrophes est transversale à de nombreux secteurs et de fait, nécessite une organisation claire au niveau national afin d'éviter une situation où la Gestion des Risques de Catastrophes devient l'affaire de tout le monde mais la responsabilité d'aucuns. Cela nécessite une bonne coordination pour éviter la duplication des initiatives et l'éparpillement des financements disponibles. Cette section s'intéresse à la répartition actuelle des responsabilités dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes, au niveau national et au niveau local (région, département ou commune).

2.2.1 Principales responsabilités au niveau national

Il n'y a à ce jour en Côte d'Ivoire pas d'organisme unique ou de ministère spécifiquement responsable de la Gestion des Risques et des Catastrophes, pouvant favoriser la mise en oeuvre d'une stratégie nationale concertée dans ce domaine. Cependant, deux ministères concentrent les principales responsabilités: le MINEEF et le Ministère de l'Intérieur.

L'actuel point focal pour la mise en place de la plateforme nationale de Gestion des Risques de Catastrophes est la Direction Générale de l'Environnement, dépendant du Ministère en charge de l'Environnement. Ce ministère est responsable de la conception et de la mise en oeuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

L'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), créée en 1997, est sous la tutelle du MINEEF. Cette agence supervise toutes les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et les audits environnementaux imposés à tout projet susceptible d'avoir des effets sur l'environnement – cf. Code de l'Environnement. Si un projet est assujéti à l'EIE, le promoteur doit faire réaliser l'étude par un bureau d'étude ou une équipe de consultants. En fonction de cette EIE, le projet peut être approuvé par le ministère sectoriel intéressé tel qu'il est présenté dans l'étude, ou le projet peut être approuvé sous réserve de certaines améliorations, ou le projet peut être refusé.

Le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL), créé en 1991, est sous la tutelle du MINEEF et a pour mission la prévention et la lutte contre les risques de pollution de l'environnement, qu'il soit naturel, industriel ou humain. Le CIAPOL a deux principales responsabilités: (i) la surveillance et la prévention, (ii) la lutte contre la pollution. Le CIAPOL peut s'appuyer sur la cellule de communication du MINEEF pour les alertes et l'information du public.

En ce qui concerne la surveillance, le CIAPOL travaille en collaboration avec divers partenaires, comme le Réseau National d'Observation (RNO), ou la SODECI. Il fait un monitoring du milieu aquatique (eaux souterraines et eaux de surfaces), notamment des nappes phréatiques et des puits villageois. Un rapport annuel est remis en fin d'année au Ministre de tutelle avec les résultats de cette surveillance. Ce rapport peut être transmis aux autres ministères intéressés si nécessaire.

Pour la lutte contre la pollution de l'environnement, le CIAPOL a un rôle d'inspection des industries à risque et possède un listing de toutes les industries à risque qui sont

déclarées. Le centre peut recouper ses informations avec le Centre National de Protection Sociale (CNPS) pour essayer d'identifier les industries non-déclarées et peut dans ces cas-là effectuer des inspections systématiques. Si une industrie non déclarée est identifiée, elle sera soumise à un audit environnemental.

En cas d'accident industriel, le CIAPOL peut alerter le MINEEF qui déclenchera le Plan POLLUMAR. Si les compétences du CIAPOL sont dépassées, le plan ORSEC sera alors déclenché – comme lors du déversement de déchets toxiques de 2006. Le CIAPOL a des équipements spécialisés pour traiter des pollutions en milieu marin.

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), opérationnel depuis 2004, est sous la tutelle du MINEEF et est chargé de la gestion des parcs nationaux et réserves, et de leur préservation contre les aléas (feu, pollution) qui pourraient affecter ces zones protégées.

Le Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFB), créé en 1986, dépend du MINEEF (de la direction générale des eaux et forêts). Avant 2002, le CNDFB recevait des informations depuis tous ses cantonnements forestiers mais suite à la crise militaro-politique de 2002, ce n'est plus le cas. Le peu de moyens disponibles ne lui permet plus de jouer son rôle de sensibilisation et aujourd'hui, très peu de sites habités en zone rurale ont encore des systèmes de pare-feu. Le lien entre les pertes engendrées par les feux de brousse et la paupérisation croissante des campagnes – poussant à l'exode – montre que cette problématique devrait être considérée comme une priorité nationale, et notamment dans le cadre de la Gestion des Risques de Catastrophes.

Sans programme national de lutte contre les feux de brousse, le CNDFB ne peut bénéficier de financements internationaux. Un plan a été préparé en 2006 mais n'est à ce jour pas validé. Par ailleurs, divers projets ont été développés mais n'ont pu aboutir: une étude des origines de feux de brousse (transhumants, agriculteurs, planteurs, foudre, etc.) a été proposée au Ministère du Plan mais n'a pas été retenue. Un projet de séminaire national sur cette thématique était souhaité, en coopération avec la SODEXAM et l'office national de reboisement, mais ne s'est pas finalisé.

La Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), créé en Novembre 2004 par décret présidentiel, se trouve sous la tutelle du MINEEF. Son rôle est de favoriser la concertation entre les acteurs intervenant dans les domaines de l'environnement, du social et de l'économie et de veiller à l'harmonisation des actions relatives au développement durable. Le secrétaire général du CNDD est parfois consulté dans le cadre des EIE mais l'action du comité, qui se veut transversale, est hélas limitée dû à un manque de moyens et une faible visibilité. La CNDD participe actuellement à la préparation de l'Agenda 21 pour la Côte d'Ivoire.

Le Bureau du Projet Changements Climatiques (point focal changements climatiques), rattaché au MINEEF, est en charge du suivi des Communications Nationales (la 2ème Communication Nationale est soumise pour validation, et a été financée par des fonds FEM). Une présentation sur les Changements Climatiques avait été organisée devant l'Assemblée Nationale en 2008 mais cette problématique n'avait suscité que peu d'intérêt auprès des élus.

Le Ministère de l'Intérieur, en vertu de l'article 1^{er} du Plan ORSEC, est responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe en temps de paix; le ministre a seul l'initiative de déclencher le Plan ORSEC à l'échelon national; pour accomplir cette mission, il dispose du concours de la commission définie à l'article 4 du Plan, mais qui n'a pas été mise à jour depuis le décret de 1979. L'article 8 du Plan ORSEC indique par ailleurs que chaque ministre doit élaborer son plan d'intervention au niveau des services, organismes et établissements relevant de son autorité ou de son contrôle, puis doit le soumettre à l'accord du Ministère de l'intérieur pour une coordination avec le plan général.

Le ministre de l'intérieur est aidé dans cette tâche par l'Office National de Protection Civile (ONPC) qui dépend du Ministère de l'Intérieur. L'ONPC a par décret (n° 2000-822 du 22 Novembre 2000) des responsabilités de prévention des catastrophes au niveau national et, dans ce cadre, a mis en place un "forum des opérationnels" depuis 2 ans pour essayer de faciliter la coordination des efforts pour la gestion des catastrophes. Ce forum réunit entre autres l'ONPC, la Croix Rouge ivoirienne, le SAMU, le CIAPOL, la SIR, la SOTRA (transports), PETROCI, l'ATCI (télécommunications); il s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2009 mais ne s'est pas encore réuni en 2010.

2.2.2 Partenaires au niveau national

Le Ministère du Plan et du Développement peut avoir un rôle au niveau national pour mobiliser des fonds pour la Gestion des Risques et des Catastrophes. Ce ministère a piloté la préparation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (2009-2013) qui devrait être revu début Mars avec une possibilité pour la Réduction des Risques de Catastrophes d'être intégrée au document à ce moment-là.

Le Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCAU) est chargé de la conception et de l'exécution de la politique du gouvernement en matière d'urbanisation de la Côte d'Ivoire. Avec les différents départements ministériels intéressés, il assure également la conception et la programmation des investissements, la gestion des infrastructures, la définition et l'application des réglementations en matière d'assainissement et de protection de l'environnement à travers son service d'assainissement. Le ministère est aussi en charge d'accorder les permis de construire.

Le MCAU est aujourd'hui confronté à des risques croissants dans les zones d'habitat précaires d'Abidjan – zones ayant été répertoriées dans une étude du BNETD de 1992 et qui fait l'objet actuellement d'une remise à jour – et qui sont les conséquences d'une urbanisation non contrôlée et d'une augmentation de la précarité de ses populations. Confronté à ces risques, le MCAU doit considérer le déplacement et la relocation des populations à risque. Le MCAU a par exemple un projet de barrage écrêteur des crues dans le thalweg de Williamsville, dans l'optique de réduire les risques d'inondations à Abidjan. Bien qu'étant en théorie inconstructible, ce quartier est aujourd'hui occupé par des habitations précaires et un Plan de Déplacement et de Relocation (PDR) a été préparé par le BNETD pour le compte du Ministère.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a un rôle dans la veille des épidémies au niveau national, ainsi que dans la réponse aux catastrophes en collaboration avec le

SAMU. Le Ministère peut fournir une carte sanitaire nationale. Le comité de gestion des épidémies, dépendant du ministère, a élaboré une campagne de sensibilisation télévisée pour informer la population ivoirienne lors de l'épidémie mondiale de grippe A-H1N1.

Le Ministère de la Famille, des Femmes et des Affaires Sociales a un rôle important auprès des personnes les plus vulnérables du pays. Lors des inondations de 2009, le ministère a pu fournir une aide psychosociologique et des abris aux personnes affectées par la catastrophe.

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), mène des actions de vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et d'encadrement des populations rurales. L'ANADER a des liens étroits avec le CNRA et peut donc sensibiliser les populations rurales sur les risques de Feux de Brousse, par exemple.

Le Ministère des Infrastructures économiques gère les infrastructures et le domaine public de l'Etat. Ce ministère supervise la SODEXAM, ainsi que des sociétés d'état comme le port d'Abidjan, ou le port de San Pedro.

Le Ministère de la Défense a un rôle pour la réponse aux catastrophes – l'armée peut être mobilisée dans une situation d'une catastrophe nationale dépassant les moyens humains de l'ONPC et des Sapeurs Pompiers.

Le Ministère de l'Education a une responsabilité dans la sensibilisation aux problématiques de gestion des risques de catastrophes et devrait être approché pour travailler sur la possibilité d'intégrer des modules sur les risques de catastrophes dans ses programmes.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a une compétence reconnue en modélisation climatique régionale, et va créer une unité spécialisée dans ce domaine à l'Université de Bingerville. Les changements climatiques constituent un des 3 axes prioritaires de la recherche établis par ce ministère pour 2010; les deux autres axes prioritaires étant l'environnement et la santé, traitant notamment des problèmes de pollution de l'air, de l'eau et des sols, et le dernier axe prioritaire est la biodiversité. La recherche en Côte d'Ivoire est financée à la fois par un fonds public et par des financements internationaux. Le Ministère a un Département qui s'occupe de la valorisation de la recherche - une collaboration avec la Plateforme de gestion des risques de catastrophes sera à considérer. A noter enfin que la station de Lamto dépend de ce Ministère: elle a des capacités de surveillance sismique (4 sites équipés de sismomètres –dont un site faisant partie du réseau de contrôle du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires - TICE) et hydrométéorologiques (qui vont être renforcé).

Le Ministère de l'Economie et des Finances a un rôle crucial pour la mise à disposition de fonds publics en situation de crise afin de répondre aux besoins urgents de la population affectée. Actuellement, un budget spécial peut être créé au Ministère en cas de catastrophe – comme cela avait été le cas lors du déversement de déchets toxiques en

2006 – mais cela se fait au cas par cas avec la création d'une commission ad hoc. Il n'existe pas en Côte d'Ivoire de fonds spécial pour des catastrophes -.

Le Ministère des Mines et de l'Energie supervise toutes les activités de prospection minière et pétrolières dans le pays, et a un rôle particulier dans le suivi des plans environnementaux préparés au cours de l'EIE – étude obligatoire et préalable à toute installation de mine ou d'exploitation pétrolière. La première mine en Côte d'Ivoire a été ouverte en 1991. En 2007, 144 permis miniers ont été accordés à des sociétés nationales et étrangères.

Le Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA) est un institut de recherche agronomique à gestion privée, avec une double tutelle: le Ministère de l'Agriculture et le MINEEF. Le CNRA a une vingtaine de programmes de recherche dans le domaine des cultures pérennes, des cultures vivrières, de l'aquaculture et de la pêche; les résultats peuvent être mis à disposition du public. Le CNRA a un rôle de conseil auprès des cultivateurs via un partenariat très fort avec l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Les conseils du CNRA peuvent toucher à la réduction des risques: par exemple, une de leurs dernières études a porté sur les feux de parcelles agricoles et les effets sur les sols, et dans ce cadre, des tests de pare-feu ont été effectués. Le financement du CNRA est de deux types: une contribution de l'état et des financements privés (convention avec la filière cotonnière, convention avec la filière des hévéas, appels d'offres).

La SODEXAM est le service de météorologie nationale, dépendant du Ministère des Infrastructures Economiques. Cet organisme est, de fait, chargé de l'Alerte Précoce au niveau du pays – des bulletins de veille climatique ainsi que des bulletins de veille des feux de brousse sont envoyés à divers acteurs comme l'ONPC, le Ministère de l'Agriculture, la préfecture d'Abidjan ou le MINEEF. Le service de météorologie nationale a cependant de gros problèmes d'équipements: sur les 6 stations climatiques que possède le pays, seules 2 stations fonctionnent aujourd'hui, à Lamto et Lamé. Pour ses prévisions météorologiques, la SODEXAM peut s'appuyer par ailleurs sur 14 stations synoptiques et 183 postes de pluviométrie. Malheureusement, le maillage du territoire n'est pas suffisant et la précision des prévisions manquent donc de fiabilité. Pour pallier à ce problème, la SODEXAM a noué des partenariats avec de grands domaines agricoles, qui partagent les infos concernant la pluviométrie sur le territoire; ainsi qu'avec le port de San Pedro et le Port Autonome d'Abidjan pour toutes les données hydrométéorologiques en mer. Enfin, un Plan d'Investissement Public (PIP) a été soumis au Ministère du Plan pour essayer de renforcer le maillage du territoire.

La SODEXAM se heurte à un autre problème, celui de la diffusion de l'alerte: en effet, la SODEXAM doit payer la diffusion de ses informations dans les médias nationaux, ce qui est, dans le contexte actuel de manque de moyens, un handicap sérieux à l'envoi d'informations régulières sur les aléas hydrométéorologiques. En 2009, la SODEXAM avait pu s'appuyer sur l'ONUCI FM, la radio des forces armées des Nations Unies.

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) – le décret du 9 Octobre 1991 détermine ses attributions, son organisation et son fonctionnement. En cas de catastrophe, le

SAMU peut coordonner la réponse du corps médical. Le SAMU est présent à Abidjan et Yamoussoukro.

Le Bureau National d'Etudes Techniques et Développement (BNETD) – ce bureau d'études est placé sous la primature et est composé de 17 départements en charge d'études techniques variées, pour le compte du gouvernement ou d'entreprises privées. Le BNETD est aujourd'hui mis en concurrence avec les bureaux d'étude privés même s'il conserve certains marchés avec le gouvernement. Le bureau est entre autre amené à réaliser des Etudes d'Impact Environnemental (EIE).

Ci-dessous, quelques exemples de travaux réalisés par le BNETD qui illustrent la diversité des thématiques étudiées, qui peuvent servir à la gestion des risques de catastrophes:

- une cartographie des zones d'habitat précaire à Abidjan, en 1992, pour le compte du MCUH;
- une étude de sécurité environnementale pour le compte du Port Autonome d'Abidjan;
- une enquête socio-économique auprès des personnes installées dans l'emprise du projet d'aménagement du Thalweg de Williamsville, à Adjamé (construction d'un barrage écrêteur de crues), accompagnée d'un Plan de Déplacement et de Relocation (PDR), pour le compte du MCUH.

Le Centre National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG), rattaché à la primature, est en charge du Système d'Informations Géographiques (SIG) national. Le centre tente de fédérer les efforts dans le domaine de la géomatique et de créer des standards nationaux ainsi qu'un référentiel commun à tous les services. Cet organisme peut être ponctuellement amené à faire des études prospectives, telle que l'étude des risques d'éboulement dans le district d'Attécoubé, ou une cartographie des bassins d'orages à Abobo.

Le centre a pu appuyer de nombreux partenaires dans le passé: appui de la mission d'UNDAC lors de la crise des déchets toxiques de 2006 pour mettre en place des cartes du risque; travail avec la Croix Rouge ivoirienne pour créer des cartes du risque d'inondation et du risque de feux de brousse; ou avec le Port Autonome d'Abidjan pour une carte des érosions côtières pour toute la facade maritime de la Côte d'Ivoire. Dans une situation d'urgence comme lors des inondations de 2009, le CNTIG peut fournir des cartes à la préfecture ou à tout autre ministère en faisant la demande. L'information à destination d'ONGs ou du secteur privé sera, elle, facturée.

Le CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation) a travaillé avec l'International Standardization Organization (ISO) sur les normes et standards ayant trait à la gestion des risques de catastrophes (ISO/PAS 22399).

Le Ministère de la Communication et les médias nationaux - télévision, radio, journaux – ont un rôle à jouer dans l'information du public. Cependant, des problèmes de facturation pour toute information transmise bloquent de nombreux acteurs dans l'utilisation des médias nationaux.

La DGAMP dépend du ministère des transports. Elle dispose dans le cadre de la gestion des événements de mer, d'un centre de coordination de secours maritime (MRCC) doté de moyens de communications terrestres et satellitaires. Ce centre permet entre autre la coordination des secours en mer et la diffusion vers les usagers de la mer, des renseignements liées à la sécurité maritime (avis urgents aux navigateurs, les bulletins météo élaborés par les services compétents). Le MRCC peut être un canal pour la diffusion des alertes précoces

2.2.3 Responsabilités au niveau local

L'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) a bénéficié en 2009 d'un programme de mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) dans une dizaine de mairies, avec l'appui du CNTIG, sur financement de la BAD. Le maire a une responsabilité en matière d'urbanisation, de ramassage des déchets, de l'amélioration du cadre de vie de ses populations administrées... Sa connaissance des réalités locales est un atout pour la gestion des risques de catastrophe.

En ce qui concerne le domaine de la réponse, lorsqu'un sinistre se produit sur le territoire d'une commune, le maire est chargé de la police municipale, de la prévention par des précautions convenables, et de la réparation par la distribution des secours nécessaires (article 72 nouveau de la loi n°80-1180 du 17 Octobre 1980, relative à l'organisation municipale, modifiée par la loi n°85-578 du 29 Juillet 1985), et doit prendre d'urgence toutes les mesures de sécurité, d'assistance et de secours. Si le sinistre dépasse les capacités du maire, il fera appel à l'administration supérieure.

Les dispositions prises sur le plan communal s'intègrent alors dans l'organisation des secours prévus dans le cadre départemental. Pour comprendre les diverses attributions des départements et des districts dans la gestion des risques de catastrophes, nous utiliserons le cas du district d'Abidjan.

Le District d'Abidjan dépend du Ministère de l'Intérieur et supervise 13 communes, pour une population estimée entre 5 et 6 millions d'habitants. Le district – d'après le décret du 21 Juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales – a des obligations légales de protection civile et à ce titre, a prévu de renforcer les capacités de réponse aux situations de crise (type incendie en milieu urbain et inondations). En parallèle de la création, prévue, de 12 centres de secours, 35 pompiers ont déjà été formés par l'ONPC et constituent la première brigade de pompiers civils du district d'Abidjan.

Lors des inondations 2009, le gouverneur du district était présent à la cellule de crise de la préfecture – tandis qu'une cellule de crise avait été établie très rapidement au niveau du district. Les autorités du district sont intervenues dans la réponse aux inondations: notamment pour l'identification des familles des victimes et la distribution de nourriture. Le District a contribué en 2010 au renforcement des capacités en équipement des structures opérationnelles.

– toutes les informations du terrain étaient remontées au niveau de la cellule de crise de la préfecture. A noter qu'au niveau du département, c'est le préfet qui a la responsabilité de déclencher le Plan ORSEC.

L'Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDICI) est constituée des présidents et gouverneurs des conseils généraux des 56 départements et des 2 districts (Abidjan et Yamoussoukro) du pays. Cette assemblée constitue l'organe représentatif des Districts et Départements de Côte d'Ivoire, toutes tendances politiques confondues; elle permet aussi d'appuyer la politique de décentralisation conçue par le Gouvernement. Chaque conseil général a une responsabilité dans le développement local via la mise en place de plans stratégiques locaux de développement – mais ces plans ne prennent pas en compte la gestion des risques de catastrophes, qui n'est pas une priorité au niveau des départements; ce désintérêt peut s'expliquer par le manque de moyens disponibles au niveau des conseils généraux et par les besoins importants dans d'autres secteurs (entretien des infrastructures de santé, de transports, etc.). L'ADDICI peut aussi être impliquée dans l'alerte précoce en utilisant le téléphone cellulaire ou des radios communautaires ou même en se déplaçant dans les communautés à risque.

La préfecture dépend du Ministère de l'Intérieur. Le préfet a la responsabilité de la mise à jour du Plan ORSEC départemental et est appuyé dans cette tâche par les différents services identifiés dans ce Plan. Cependant, la version du plan ORSEC départemental date de 1993 et les services identifiés à l'époque ont parfois changé de nom ou ne sont plus forcément opérationnels, comme la Société Ivoirienne des Chemins de Fer.

La Croix Rouge de Côte d'Ivoire est auxiliaire des pouvoirs publics et a un rôle prépondérant en gestion des risques de catastrophes en Côte d'Ivoire, de par sa présence sur tout le territoire: elle dispose ainsi de 49 branches locales et 18 brigades communautaires, toutes formées aux premiers secours, et de ce fait, la Croix Rouge est capable de répondre rapidement aux besoins des communautés touchées par des catastrophes. La Croix Rouge dispose de financements internationaux (Fédération, Sociétés Nationales) ainsi que de financements privés pour ses activités. Son module de formation à l'approche communautaire permet l'étude de vulnérabilités et des capacités à un niveau local –ainsi des cartes nationales du risque “feux de brousse” et “inondations” ont été réalisées dans le cadre d'une coopération avec le CNTIG.

La Croix Rouge a actuellement deux projets pilotes en Gestion des Risques de Catastrophes:

-  Projet pilote de Réduction des Risques à l'école; ce projet a démarré il y a deux ans, dans trois établissements, avec un appui de la FICR, et s'appuie sur l'apprentissage des Premiers Secours. La Croix Rouge ivoirienne souhaite pouvoir étendre ce programme et le compléter avec des modules portant sur l'identification des risques ou les procédures à suivre en cas de catastrophes.
-  Projet pilote pour un habitat plus sûr et résilient en Afrique de l'Ouest; ce projet se fait en collaboration avec la FICR et l'Ecole d'Architecture de Grenoble et a pour objectifs la sensibilisation des populations et des communautés sur les risques liés aux mauvaises pratiques de construction dans leur environnement.

Le projet concerne les structures de bâti en terre et vise à renforcer la sécurité de ces structures face aux risques d'inondation notamment.

La Croix Rouge a enfin une responsabilité dans la réponse aux catastrophes, comme par exemple lors des inondations de 2009 où elle est intervenue pour la recherche des corps et l'aide aux sinistrés (à Banco notamment). La Croix Rouge a des stocks pour répondre aux besoins immédiats de 200 familles – au-delà, elle peut activer le mouvement Croix Rouge.

La société civile a aussi une responsabilité importante dans la gestion des risques de catastrophes. Du fait de leur proximité avec la population, les diverses ONGs de Côte d'Ivoire sont parfois amenées à alerter le gouvernement sur des situations d'urgence; par ailleurs, elles ont un rôle important de prévention (sensibilisation) des populations à risque, et dans certains cas de réponse à une catastrophe.

2.2.4 Partenaires internationaux

La CEDEAO a une unité appelée ECOWAS Emergency Response Team au sein du Département des Affaires Humanitaires et Sociales qui est chargée des évaluations de terrain après une catastrophe et de la préparation de projets de réponse à l'urgence, soumis à la CEDEAO. Par ailleurs, une unité de gestion des catastrophes coordonne les activités dans ce domaine au niveau sous-régional.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a un sous programme de Protection de l'Environnement et de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'un budget total prévu de 4 millions de dollars, qui comporte un objectif spécifique en Réduction des Risques de Catastrophes. Cet objectif spécifique et ses 3 sous-composantes prévoient l'appui aux dispositifs d'évaluation des risques, la mise en place d'un système d'alerte précoce et de plans de contingence, la sensibilisation des populations aux risques, l'évaluation de l'impact du changement climatique et la mise en place d'un Plan National d'Adaptation. Le budget prévu pour la gestion des risques de catastrophes ne constitue toutefois qu'une part limitée (2,5 %) du budget total du sous programme.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) est le responsable en situation de crise des clusters télécommunications, logistique et alimentation. Un scénario de crise politique en Côte d'Ivoire a été simulé (02-04 Février 2010) par le PAM afin de renforcer la préparation des agences des Nations Unies. L'ONPC et des ONG nationales étaient invités à cette simulation qui a permis d'identifier les faiblesses de la préparation actuelle. Le PAM est par ailleurs responsable du suivi de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire et a mis en place une structure appelée Groupe Sectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutrition (GSSAN) pour renforcer la coordination dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

L'UNICEF travaille avec le Ministère des Affaires Sociales sur la protection des enfants. L'organisation n'a actuellement pas de plan de contingence pour les catastrophes mais souhaiterait renforcer les capacités de ses partenaires nationaux à ce niveau. Les missions de l'UNICEF en situation d'urgence portent sur la vaccination, le retour à

l'école, les espaces d'apprentissage, la prévention de la séparation des enfants d'avec leur parents. Par ailleurs, en situation de crise, l'UNICEF est le cluster lead pour l'Eau et Assainissement, et est co-leader pour l'éducation. A noter que l'UNICEF souhaite pré-positionner des stocks pour l'urgence dans ses bureaux de zone.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a un rôle d'appui auprès du Ministère de la Santé Publique pour la gestion des crises sanitaires. L'OMS a développé une Stratégie de Coopération Pays (SCP) avec la Côte d'Ivoire qui décrit le cadre des interventions prioritaires, pour la période 2009-2013. Une des composantes du SCP a trait spécifiquement à la gestion des risques de catastrophes: "Préparation et réponse aux urgences sanitaires et situations humanitaires".

La Fédération Internationale des Croix Rouge (FICR) intervient en Côte d'Ivoire via la société nationale. Elle a pour objectifs de renforcer les capacités de la Croix Rouge de Côte d'Ivoire pour ses opérations, et de soutenir ses activités dans les secteurs des premier secours, de la gestion des catastrophes et dans la santé.

2.2.5 Coordination et partenariats

Le Ministère en charge de l'Environnement, assure actuellement la coordination des efforts nationaux pour la mise en place de la plateforme nationale de Gestion des Risques de Catastrophes. La mise en place de cette plateforme devrait permettre une collaboration renforcée dans les différents secteurs de la gestion des risques de catastrophes: l'évaluation du risque, l'alerte précoce, la sensibilisation, la mise en place de plans de contingence...

Différentes structures ont déjà été créées pour répondre à des problématiques précises:

- Le forum des opérationnels a été créé par l'ONPC depuis 2 ans pour essayer de faciliter la coordination des efforts pour la gestion des catastrophes. Ce forum réunit l'ONPC, la Croix Rouge ivoirienne, le SAMU, le CIAPOL, la SIR, la SOTRA (transports), PETROCI, l'ATCI (télécommunications) etc...;
- Un Groupe Sectoriel Sécurité Alimentaire et Nutrition (GSSAN) a été établi en Décembre 2006 avec pour objectif de collecter, analyser et partager les informations dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition, d'identifier les besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de rechercher, proposer et planifier les réponses d'assistance aux populations vulnérables dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les harmoniser, de faire le plaidoyer en faveur de la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition auprès des institutions nationales et des bailleurs de fonds. Ce groupe est facilité par le PAM et la FAO et est composé des Agences du système des Nations Unies de partenaires gouvernementaux et d'ONG.
- Le Comité de gestion des épidémies, sous la responsabilité du Ministère de la Santé Publique, se réunit épisodiquement et a pour missions le monitoring des épidémies dans le pays et de faciliter l'organisation de la réponse en cas de crise.

Diverses cellules de coordination ont par ailleurs été établies au cas par cas lors des dernières catastrophes, comme lors du déversement d'hydrocarbure à Jacqueville avec la mise en place d'une cellule gouvernementale, ou lors de la crise des déchets du Probo Koala où une commission interdépartementale avait été créée à la primature pour la gestion de la crise.

Toutes ces initiatives sont prises de façon diffuse, sans concertation, du fait qu'il n'y a pas à ce jour d'interlocuteur unique au niveau du gouvernement. Le partage d'informations serait pourtant souhaitable, et la création d'une cellule pour la gestion des risques de catastrophes permettrait une meilleure coordination des divers efforts.

2.2.6 Renforcement des capacités

Le besoin en formation est important puisque le pays, globalement épargné par les catastrophes jusqu'à aujourd'hui, n'a que peu d'expérience pour prévenir et répondre à une catastrophe majeure, et n'a pas encore d'organisation structurée à cet effet, ni de plan d'action pour renforcer les capacités nationales en gestion des risques de catastrophes.

Le besoin de formation est alors double: tant au niveau gouvernemental qu'au niveau local. Des initiatives existent et des formations ont déjà été mises en place par certains acteurs nationaux. On peut citer par exemple:

- une formation dans le domaine de la protection civile prévue par l'ONPC pour les acteurs départementaux (conseils généraux des Départements et Districts via l'ADDCI);
- la formation des fonctionnaires du CNDFB par le CNRA;
- la formation aux premiers secours et à l'approche communautaire par la Croix Rouge Côte d'Ivoire.

Des formations spécifiques doivent être envisagées après une évaluation complète des capacités nationales et des besoins correspondant dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes.

2.3. Opérationnalité

2.3.1 Suivi et évaluation

Le suivi d'initiatives en Gestion des Risques de Catastrophes est inexistant en Côte d'Ivoire, ce domaine étant nouveau pour le pays. Il n'existe pas à ce jour d'indicateurs adéquats pouvant permettre de mesurer l'impact de ce type de projet. L'ANDE a cependant commencé à réfléchir à des indicateurs possibles pour mesurer l'impact de projets dans la réduction des risques de catastrophes à savoir:

- pourcentage de la population habitant dans des zones à risque, et fréquence des événements;
- perte humaine et économique lors d'un événement;
- pourcentage de la population ayant accès à l'information (alerte précoce);

- niveau de dépenses publiques prévues pour la prévention.

Le projet de mise en place de la Plateforme nationale pourrait s'appuyer sur le développement d'indicateurs appropriés pour mesurer l'impact du projet au niveau national et ainsi contribuer au lobbying auprès des bailleurs de fonds internationaux ou nationaux, ainsi qu'auprès de la présidence ou de la primature, du ministère du plan et du développement, pour accroître l'engagement national dans ce domaine.

2.3.2 Projets pilotes

L'intérêt d'avoir des indicateurs est de les utiliser pour mesurer l'impact de projets en gestion des risques des catastrophes – et a fortiori de projets pilotes dans ce domaine – dès lors, les résultats mesurés peuvent permettre de mettre en place un plaidoyer pour renforcer l'intérêt de ces actions pour le renforcement de la résilience d'une population donnée

En Côte d'Ivoire, quelques projets pilotes existent comme les deux projets pilotes de la Croix Rouge Côte d'Ivoire qui pourraient ainsi être présentés au niveau de la Plateforme afin d'être potentiellement répliqués et étendus au niveau national.

La mise en place par le CNTIG d'un système d'information géographique (SIG) dans certaines mairies (programme d'appui à la gestion des ressources communales financé par la BAD) pourrait aussi être évalué et, si possible, être étendu à l'ensemble des mairies les plus importantes en terme de population.

2.3.3 Investissements sécurisés

La gestion des risques et des catastrophes doit pouvoir être prise en compte à un stade initial, au niveau des EIE par exemple, mais ce n'est pas systématique à ce jour. L'exemple des EIE pour l'installation de mines sur le territoire ivoirien en est l'illustration: cette industrie présente en effet un fort risque technologique – rupture de digue avec produits toxiques, etc. – la réduction de ces risques devraient clairement être pris en compte dans les Termes de Référence des EIE, pour les industries présentant des risques forts.

La mise en place d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire, appelé aussi Plan d'Occupation des Sols (POS), devrait aussi considérer l'intégration des informations concernant les risques naturels et technologiques. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire doit clairement identifier les zones non constructibles et les différents risques potentiels (inondation, éboulement, etc.). Un travail considérable doit être envisagé avec le département de l'Aménagement du Territoire (Ministère du Plan et du Développement).

Enfin, la gestion des risques de catastrophes pourrait aussi être intégrée dans les Plans locaux de développement des départements et districts de Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le MCUH est conscient que la situation socio-politique actuelle ne favorise pas la vigilance au niveau des normes et standards de construction, et s'inquiète d'une

négligence progressive dans le secteur de la construction. Il est donc important que cet enjeu soit considéré dans les programmes de réduction des risques de catastrophe, à plus ou moins longue échéance.

2.4. Connaissance et sensibilisation

2.4.1 Sensibilisation

Au niveau national, l'information du public peut s'appuyer sur les médias nationaux, mais le coût de ces campagnes, liées à l'éloignement de certaines populations, nécessite parfois de se déplacer dans les villages. On peut ainsi se reporter aux initiatives passées dans le domaine de la sensibilisation et que nous avons pour la plupart souligné dans les paragraphes précédents:

- La quinzaine de l'environnement, financée par le PNUE;
- Les nombreuses actions de sensibilisation sur les feux de brousse du CNDFB;
- le film de la MACOM auprès des communes d'Abidjan;
- les films de l'OIPR (projet UNESCO MAB) projetés dans les communes vivant en lisière des parcs et réserves, suivi de discussions sur les feux de brousse et le braconnage;
- Présentation à l'Assemblée nationale il y a trois ans (point focal Changements climatiques) sur les changements climatiques;
- Les deux projets pilotes de la Croix Rouge.

Ce travail devrait être renforcé lors de la mise en place de la Plateforme Nationale, en prenant en compte les résultats de l'étude approfondie des risques existants, pour orienter les campagnes de sensibilisation, et donner des priorités au niveau national.

2.4.2 Dissémination de l'information

Au sein de la future Plateforme de Gestion des Risques de Catastrophes, il sera nécessaire d'informer ses membres des différents travaux effectués, des formations auxquelles les uns et les autres auront participé, pour renforcer le travail des uns et des autres. Il est important de tenir au courant tous les membres des avancées du projet via un système d'emails, une newsletter envoyée à tout le monde, ou le développement d'un site web participatif et la mise en partage d'un drobox.

Ceux qui font la promotion de la gestion des risques de catastrophes ne devraient pas s'attendre qu'une cause "nouvelle" puisse être rapidement acceptée et qu'une culture du risque puisse être établie sans un travail considérable d'explication auprès des responsables gouvernementaux. Il est donc nécessaire d'effectuer un important travail de lobbying auprès des décideurs nationaux.

2.4.3 Recherche

Les Universités, les centres de recherche, les instituts et laboratoires de recherche sont nombreux et ont des compétences reconnues, et peuvent soutenir le renforcement des

connaissances sur les risques de catastrophes. On peut citer: le Centre de Recherches Océanologiques (CRO), le Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA), l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, l'Université de Cocody (UFR-STRM), Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS), Université d'Abobo Adjamé...

Les recherches effectuées devraient être mises à profit pour la connaissance des aléas (ex. étude sur l'écoulement dans la lagune Ebrié). Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aura un rôle majeur à jouer afin de créer des synergies entre les organismes de recherche et les besoins dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes.

2.4.4 Education

Il n'y a pas dans l'enseignement ivoirien de cours traitant des risques de catastrophes. Ceci est pourtant nécessaire et doit être considéré. On peut noter qu'une expérience pilote de la Croix Rouge de Côte d'Ivoire est actuellement en cours dans 3 établissements scolaires, qui pourrait à terme être portée par le Ministère de l'Education et être étendue progressivement. Une présentation des résultats de cette expérience devrait être considérée dans les premières activités de la Plateforme.

Un projet de module en Changements climatiques (par le point focal des Changements Climatiques) pourrait aussi être considéré par la Plateforme nationale.

2.5. Sphère citoyenne

2.5.1 Participation des communautés

Il y a une participation possible du public lors des Etudes d'Impact Environnemental (EIE). Cette participation peut dans certains cas aboutir au refus de délivrer un permis de construire. On peut ainsi citer l'exemple du Centre d'Enfouissement Technique d'Attékoi qui n'avait pas été jugé conforme aux normes sociales et environnementales requises ; ce site était situé dans la zone d'extension d'habitations urbaines d'une communauté qui s'est alors opposée au projet. Le gouvernement a finalement demandé la suspension des études relatives à la construction du Centre d'Enfouissement Technique de ce site.

Cependant, au niveau des EIE, la concertation avec les populations riveraines n'est pas toujours efficace. Par exemple, à Bonikro en mars 2009, les activités de la société LGL EQUIGOLD (projet minier) furent perturbées par les populations riveraines mécontentes. Cela dénote que les désidératas de ces populations ne sont pas toujours prise en compte dans le processus des EIE.

2.5.2 Rôle des groupes communautaires et des ONG

Le mouvement des ONG et associations apparaît relativement récent en Côte d'Ivoire. L'éclosion des ONG est plus forte depuis 1999 dans la mesure où après le Coup d'Etat, la modification de la constitution a conduit à une mobilisation sociale. Aujourd'hui il excite

plusieurs ONG et associations de l'environnement, avec de missions diverses et une expertise dans des domaines comme l'environnement (humain, naturel, et marin), la lutte contre la pollution, la réhabilitation des ressources mangroves, l'érosion côtière et les changements climatiques.

L'Union des ONG est présente dans la future Plateforme Nationale et sera un acteur important de la gestion des risques de catastrophes de par leur proximité avec les communautés.

Partie 3: Stratégie Nationale de Gestion des risques de catastrophes et Plan d'Action

Cette partie est constituée de trois sections ; elle s'appuie sur les résultats d'une série d'entretiens réalisés avec les principaux acteurs de la Gestion des risques de catastrophes du pays. Suite à ces entretiens, une restitution des résultats et des éléments de stratégie a eulieu auprès des acteurs nationaux et a permis la prise en compte des commentaires et observations de ces acteurs et la définition des orientations stratégiques ainsi que le plan d'actions.

1. Forces et faiblesses

Dans ce qui suit, il est présenté les forces, les faiblesses, les opportunités et les défis de la Côte d'Ivoire par rapport aux priorités d'actions du cadre d'action de Hyogo (CAH).

1.1. Eriger la réduction des risques de catastrophe en priorité CAH1

Forces:

- Une dynamique nationale a commencé à se créer autour de la mise en place de la plateforme et doit être utilisée pour catalyser les efforts des différents acteurs.
- Il y a une prise de conscience nationale suite à des catastrophes survenues: feux de brousse de 1983, crise du Probo Koala en 2006, inondations de 2009, 2010 et 2011.

Faiblesses:

- La réduction des risques de catastrophes n'est pas aujourd'hui une priorité tant au niveau gouvernemental que local; elle n'est intégrée ni dans le DSRP ni dans les plans stratégiques locaux de développement.
- Les financements disponibles au niveau du gouvernement pour la gestion des risques de catastrophes sont insuffisants et éparpillés.
- La réponse aux catastrophes au niveau gouvernemental se fait au cas par cas, en réaction aux évènements, sans organisation préalable, ce qui nuit à l'efficacité de la réponse apportée. Des cellules de coordination sont parfois créées pour gérer les catastrophes les plus sérieuses(une commission gouvernementale a ainsi été créée lors de la crise des déchets toxiques (Probo Koala) en 2006; une cellule de crise était mise en place à la préfecture et au district d'Abidjan lors des inondations de 2009) mais il n'y a pas d'organisation véritablement pérenne.

- Le projet de décret pour la plateforme nationale pourrait s'avérer, en l'état, difficile à opérer, notamment du fait de la multiplicité des structures prévues (comité interministériel, comité intersectoriel, comités techniques sectoriels). Par ailleurs, le positionnement du Secrétariat de la Plateforme est la clé pour le fonctionnement de la Plateforme. Il est conseillé que le secrétariat dépende de la Primature pour lui donner une bonne visibilité.
- De fait, il n'y a pas, aujourd'hui, d'interlocuteur unique au niveau du gouvernement pour la gestion des risques de catastrophes, ce qui rend toute initiative nationale, dans ce domaine, complexe et peu productive. Ceci ne permet pas, par exemple, aux organisations et aux partenaires au développement de pouvoir soutenir des programmes dans ce domaine.

Opportunités:

- le financement PNUD dans le cadre du sous-programme Environnemental (2009-2013) peut appuyer la Plateforme dans certaines de ses activités, le financement ONU-SIPC peut soutenir le travail préparatoire de la Plateforme.
- La coopération bilatérale peut aussi être une possibilité de financement (Coopération allemande, etc.)
- Des soutiens financiers peuvent être sollicités auprès des structures et organismes internationaux (OCHA, PAM, FAO, UNICEF, OMS, OMM, FICR, etc.).
- la CEDEAO peut avoir un rôle important pour le plaidoyer et pour soutenir les capacités de la Plateforme.
- un financement PNUD/BCPR sur des axes stratégiques de gestion des risques de catastrophes pourrait être envisagé.
- Le PND (Programme National de Développement) offre une occasion d'intégration de la RRC.

Défis:

- une nouvelle crise socio-politique en Côte d'Ivoire pourrait compromettre les efforts actuels dans la mise en place de la plateforme. L'intention initiale peut s'essouffler si les partenaires au développement ne soutiennent pas le processus.

1.2. Identifier les risques et renforcer les systèmes d'alerte précoce (CAH2)

Forces:

- De multiples travaux ont été effectués dans le domaine de l'identification des risques, comme par exemple: les cartes du risque Croix Rouge-CNTIG pour les risques de feux de brousse et d'inondations, la carte du risque d'éboulement dans la Commune d'Attécoubé préparée par le CNTIG, une carte sismique

préparée par la station de Lamto, la cartographie des zones d'habitat précaire par le BNETD et l'évaluation des risques d'éboulement et d'érosion côtière par l'IGT. Par ailleurs, un travail de modélisation sur l'évolution du climat en Côte d'Ivoire à l'horizon 2100 a été effectué à l'Université de Cocody,

- Des cartes de géorisques et de zones inondables dans les communes d'Attécoubé et de Cocody ont été élaborées au CURAT et à l'UFR des Sciences de la Terre.
- La Croix Rouge a une expérience spécifique dans l'approche communautaire, qui lui permet de faire l'analyse des risques au niveau local;
- Le CNTIG a un SIG national complet et peut centraliser toutes les informations géographiques relatives aux risques de catastrophes;
- En ce qui concerne l'alerte précoce, la SODEXAM fournit des informations au public sur les prévisions météorologiques à la veille des saisons de pluies .

Faiblesses:

- A ce jour, il n'y a pas de centralisation des informations sur les catastrophes qui pourrait permettre une meilleure compréhension des risques existants et constituer une base de connaissances nécessaire à la mise en place d'une stratégie nationale de gestion des risques.
- Il y a une insuffisance de financements disponibles pour des recherches prospectives.
- Il n'y a pas de système d'Alerte Précoce clairement identifié ; et le système actuel s'appuie sur les capacités limitées de la SODEXAM. De plus, il n'existe pas à ce jour de seuils d'alerte établis ni de procédures d'alertes écrites.
- Difficultés pour atteindre les communautés éloignées car les différents moyens de communication et d'information ne sont pas répertoriés (utilisation de téléphones cellulaires, radio communautaires, porte à porte...).
- Pour utiliser les médias pour relayer une alerte, le service est payant. Certains organismes qui faisaient de l'alerte précoce ont dû abandonner faute de moyens;
- Les médias ne sont pas formés pour l'Alerte et sur le type d'informations à faire passer auprès du public. Les communiqués de la SODEXAM ne sont pas suffisamment vulgarisés, .

Opportunités:

- le GSSAN (Groupe Sectoriel Sécurité Alimentaire et Nutrition) pourrait financer l'alerte précoce.

- Certaines propositions d'étude peuvent bénéficier d'aides internationales: étude des origines des feux de brousse (CNDFB), ou l'étude pilote du CNRA sur l'adaptation aux changements climatiques de la filière cacao...
- le financement PNUD dans le cadre du sous-programme Environnemental (2009-2013) a une sous composante sur l'appui aux dispositifs d'évaluation des risques.
- l'ONU/SIPC pourrait apporter une assistance technique et financière dans la mise en place des systèmes d'alerte précoce (SAP)

1.3. Instaurer une compréhension et une conscience des risques (HFA3)

Forces:

- Des programmes de sensibilisation existent déjà (posters du CNDFB, projets pilotes de la Croix Rouge, campagne de sensibilisation du point focal changements climatiques, films de l'OIPR, etc.) et toute campagne nationale pour la gestion des risques devrait s'appuyer sur l'existant.

Faiblesses:

- Il n'y a pas de recensement des projets de sensibilisation existant.
- Le coût des campagnes d'information dans les médias est un frein pour la diffusion des messages en direction des communautés.
- La gestion des risques de catastrophes n'est pas intégrée dans les programmes scolaires et il est urgent d'associer le Ministère de l'Education au projet de Plateforme Nationale.

Opportunités:

- s'appuyer sur la campagne bi-annuelle de l'ONU-SIPC qui est cette année axée sur les risques urbains.
- S'appuyer sur les documents des partenaires internationaux (ONU-SIPC, UNDP-BCPR, etc.).
- le financement PNUD dans le cadre du sous-programme Environnemental (2009-2013) a une sous-composante sur la sensibilisation des populations aux risques existant.

1.4. Réduire les facteurs de risques sous-jacents (HFA4)

Forces:

- Les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) sont des outils disponibles au niveau du gouvernement de Côte d'Ivoire;
- projet pilote Croix Rouge sur la sécurisation du bâti face au risque d'inondation;
- 1 schéma d'aménagement régional pilote est disponible pour la région du Bas-sassandra.

Faiblesses:

- Pas de schéma national d'aménagement du territoire, ou Plan d'Occupation du Sol (POS), à jour et complet; c'est en cours (au Ministère du Plan), et devrait être suivi par la mise en place progressive de Schémas Régionaux d'aménagement du territoire;
- il n'y a pas de NAPA pour la Côte d'Ivoire;
- Les Plans locaux de développement n'intègrent pas la gestion des risques;
- La Gestion des Risques de Catastrophes n'est pas intégrée aux EIE;
- les moyens disponibles pour la protection de l'environnement sont limités;
- la CNDD n'est pas opérationnelle;
- les standards de construction sont peu à peu délaissés ;
- Les législations existantes ne sont pas appliquées (comme dans le cas de l'urbanisation dans des zones non constructibles).

1.5. Se préparer et se tenir prêt à agir (HFA5)

Forces:

- Des plans existent (ORSEC national, ORSEC départemental, Sinistre Technologique);
- Lors des inondations de 2009, les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux ont su répondre à l'urgence, et de nombreux partenariats ont été établis entre organisations.
- Des formations existent au niveau national: CNRA, ONPC, Croix Rouge.

Faiblesses:

- Plan Orsec pas à jour: les commissions ne sont pas à jour, le comité de crise n'est pas identifié, Plans Particuliers d'Intervention (PPI) non présents dans le plan ORSEC... ce plan n'a été déclenché qu'une fois au niveau national lors de la crise des déchets toxiques et une fois au niveau du district d'Abidjan lors des inondations de 2009; il n'est pas opérationnel !!!
- Il n'y a en général pas eut de retour d'expérience suite aux différentes catastrophes ayant affecté le pays (déchets toxiques, inondations de 2009): ceci est pourtant nécessaire pour rendre le plan ORSEC opérationnel. Un plan de contingence pour le risque d'inondations pourrait par exemple en bénéficier – en s'appuyant par exemple sur les abris identifiés par le Ministère des Affaires sociales durant la crise, ou sur les zones touchées qui pourraient être identifiées dans les cartes du risque d'inondation réalisées par le CNTIG.
- Il n'y a pas de fonds d'urgence au niveau des conseils généraux pour répondre aux besoins des personnes affectées par les catastrophes. Un tel fonds pourrait être créé si le MINEEF, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Intérieur, font une déclaration commune dans ce sens dans le cadre du travail de la Plateforme Nationale. Il pourrait être envisagé de travailler sur cette problématique avec les assureurs privés.
- Problème du plan POLLUMAR qui n'avait pas été déclenché lors du déversement d'hydrocarbures près de l'ONUCI, pour ne pas créer de panique. Le plan établi n'a pas été suivi – le seuil d'alerte était pourtant dépassé...
- Il n'y a pas aujourd'hui d'organisme qui travaille sur la préparation d'un plan de contingence national, qui regrouperait les différents plans de réponse d'urgence; on peut constater la duplication de certains travaux dans ce domaine, comme par exemple sur l'identification des bouches d'incendie à Abidjan – la préfecture, le district d'Abidjan, le Ministère de la Construction, nous ont signalé travailler sur ce problème, tandis qu'une ONG effectue semble-t-il le même travail sur le terrain et que le CNTIG a déjà réalisé une enquête pour recenser toutes les bouches et têtes d'incendie du district, celles qui fonctionnent et celles ne fonctionnant pas, en collaboration avec les Sapeurs Pompiers.
- Les procédures pour bénéficier de l'appui du PAM, ou d'autres organisations internationales, en situation de crise, ne sont pas connues du gouvernement en effet, il n'a pas fait appel à l'aide internationale lors des inondations de 2009 sans doute aussi du fait d'une méconnaissance des actions de ces acteurs; cela doit être clarifié.
- Une faiblesse structurelle sérieuse est l'éloignement des structures opérationnelles – sapeurs pompiers, ONPC, SAMU – qui ne sont présentes qu'à Abidjan et Yamoussoukro; ainsi que la partition du pays et un accès à la zone Nord pouvant poser des problèmes.
- Les compétences locales (maires et conseils généraux) pour la réponse aux catastrophes sont faibles, ce qui nécessiterait des formations appropriées.

Opportunité: le financement PNUD dans le cadre du sous-programme Environnemental (2009-2013) a une sous-composante sur les plans de contingence.

2. Axes stratégiques pour la réduction des risques de catastrophes

Le diagnostic fait ci-dessus permet de définir 5 axes stratégiques pour la réduction des risques de catastrophes.

2.1. Axe stratégique 1: Engagement des pouvoirs publics

Devant la nécessité de mettre en place un système coordonné de gestion des risques de catastrophes, la priorité pour la Côte d'Ivoire est d'identifier la structure institutionnelle qui portera la Plateforme. Le projet de décret actuel doit être finalisé . Pour cela, la mise en place d'un Comité de Pilotage a été validée lors de la formation organisée par l'ONU-SIPC et le PNUD en Février 2010. Les membres prévus de ce comité de pilotage sont: le BNETD, l'ONPC, les Ministères en charge de l'Environnement,, , des Finances, de la Construction de l'Assainissement et de l'Urbanisme, du Plan et du Développement.

Il est important de régler le problème des responsabilités au sein de la Plateforme pour fédérer les efforts et afin de ne pas créer de blocage entre les acteurs essentiels de la gestion des risques de catastrophes.

Le secrétariat exécutif de la Plateforme devrait être placé sous l'autorité du Cabinet du Premier Ministre pour une plus grande efficacité et une meilleure visibilité au niveau international – cf. la proposition d'organigramme ci-dessous.

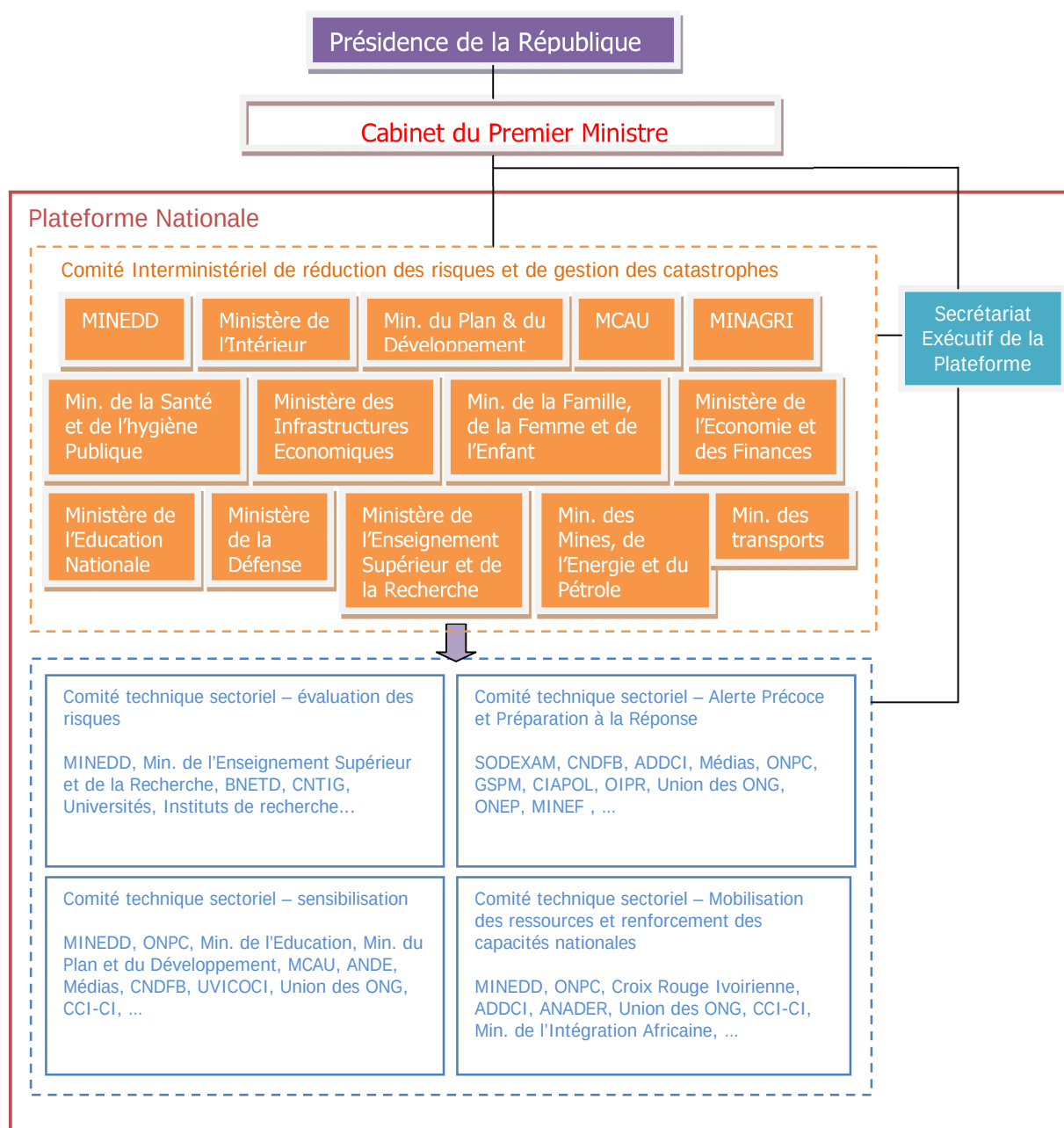


Fig. 0: Organigramme proposé

Le nombre de comités techniques sectoriels devrait correspondre dans un premier temps aux axes stratégiques identifiés – i.e. axes stratégiques 2, 3, 4 et 5 – afin de pouvoir rendre cette plateforme opérationnelle immédiatement, de pouvoir bénéficier de financements des bailleurs, et de pouvoir donner des résultats concrets rapidement; les comités technique travailleront avec l'aide du secrétariat de la Plateforme.

Le projet de mise en place de la Plateforme nationale doit s'appuyer, enfin, sur le développement d'indicateurs appropriés pour mesurer l'impact des actions menées au

niveau national et ainsi contribuer au plaidoyer auprès des bailleurs de fond internationaux ou nationaux, ainsi qu'auprès de la Présidence ou du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère du Plan et du Développement, pour accroître l'engagement national dans ce domaine.

A terme, la Réduction des Risques de Catastrophes devrait être intégrée dans le DSRP, ainsi que dans les plans locaux de développement. La création de la Plateforme devrait permettre un travail de plaidoyer auprès du Gouvernement.

2.2.Axe stratégique 2: Evaluation des risques

Afin de renforcer le travail de préparation et de prévention des catastrophes, avec comme objectif final de minimiser l'impact des aléas naturels ou technologiques sur une communauté donnée, il faut, préalablement à toute activité, effectuer une analyse complète des risques eux-mêmes. Cette analyse devra prendre en compte l'effet du Changement Climatique, et prévoir les éventuelles évolutions pour les années à venir.

Pour cela, il faudra avant tout réaliser une enquête approfondie dans les archives (journaux nationaux) pour établir une chronologie exhaustive, répertorier les recherches existantes ou passées sur les différents aléas, établir des accords avec les universités pour renforcer certains domaines de recherche (modélisation des écoulements, changements climatiques, évolution du trait de côte, etc.).

Un des problèmes identifiés en Côte d'Ivoire est que de nombreuses recherches et informations sont disponibles mais elles sont éparpillées. Afin de centraliser les connaissances, la création d'un Centre d'Information national pourrait être envisagée - pour la centralisation des informations pour mieux répondre au besoin d'informer les différents acteurs de la gestion des catastrophes et favoriser le partage des connaissances.

Par ailleurs, il serait intéressant de faire un état des lieux des financements disponibles pour éventuellement créer des synergies et favoriser certaines recherches prospectives, dans les domaines où les informations ne sont pas suffisantes, et potentiellement relancer des programmes de recherche aujourd'hui en veilleuse faute de financement ou d'intérêt du gouvernement.

Une cartographie nationale des risques devrait être établie. Celle ci pourrait être centralisée dans un Système d'Information Géographique (SIG) et par la suite, être diffusée aux différents points focaux de la plateforme, pour renforcer les plans de contingence au niveau national et local.

Ce comité technique pourrait être coordonné par le CNTIG, le BNETD ou un Institut de recherche.

2.3 Axe stratégique 3 : Alerte précoce et préparation à la réponse

Même si la Côte d'Ivoire est, aujourd'hui, peu préparée à la prévention des catastrophes, la mise en place d'un système d'alerte précoce solide et de plans de réponses associés peut très rapidement renforcer la réactivité des populations à risque face aux aléas naturels et technologiques, de plus en plus fréquents et sévères dans le pays, et ainsi réduire leur impact potentiel.

Un système d'Alerte Précoce devra permettre aux différents organismes ayant des informations sur une crise potentielle (SODEXAM, CNDFB, Croix Rouge de Côte d'Ivoire, ADDCI, etc.) de faire circuler l'alerte jusqu'aux communautés à risque et aux acteurs concernés par la réponse.

Le comité technique qui travaillera sur le système d'alerte précoce devra, préalablement, recenser tous les acteurs de l'alerte, analyser les moyens de surveillance, de télécommunications disponibles, et analyser les besoins. Des procédures d'alerte précoce devront être préparées pour chaque risque identifié – avec peut-être une priorité qui pourrait être donnée au district d'Abidjan qui concentre les risques d'inondations et les risques technologiques. Par ailleurs, le travail effectué à Abidjan pourrait être ensuite répliqué et étendu à tout le territoire.

Une fois les procédures d'alerte écrites, des tests de ces procédures doivent être envisagés: il existe différents types d'exercices de simulation possibles (exercice sur table, exercice de simulation à grande échelle, etc.) qui demandent des temps de préparation importants. L'ONPC devra être associé à ce travail.

Il faudrait renforcer les partenariats entre la SODEXAM et le CNDFB lors des saisons sèches, ou avec l'ONPC lors des saisons des pluies... Ces procédures d'alerte précoce devraient s'appuyer sur les médias et les relais communautaires.

Un autre problème identifié en Côte d'Ivoire est la mauvaise coordination des efforts lors d'une catastrophe. Le comité technique devra tout d'abord effectuer un recensement de tous les acteurs concernés par la réponse aux catastrophes, les moyens disponibles, et évaluer de manière exhaustive les besoins.

Le plan ORSEC étant peu opérationnel, l'ONPC devra se baser sur les risques identifiés, les procédures d'alertes développées pour établir un plan de contingence national. Ce dernier est constitué de plans de réponse pour chaque type de risque, identifiant clairement les responsabilités de chacun et la chaîne de commandement (en cohérence avec le plan ORSEC). Les cellules de crises devront être identifiées et connues de tous les acteurs.

Des exercices de simulation (pouvant être associés aux simulations de l'Alerte Précoce) et des formations complèteront le processus afin que tous les acteurs soient familiarisés à l'utilisation de ce plan et aient les moyens de répondre efficacement.

Le comité sectoriel qui travaillera sur cet axe stratégique devra étudier la possibilité de créer un fonds spécial pour les catastrophes. Les Assureurs devraient être associés à cette activité. Les procédures d'accès à ce fonds devront être développées.

2.4.Axe stratégique 4: Sensibilisation

La sensibilisation de la population et des acteurs de la gestion des catastrophes est un volet capital de la stratégie nationale en gestion des catastrophes. Il est urgent en Côte d'Ivoire de créer une "culture du risque".

Cette sensibilisation doit se faire sur plusieurs aspects: (i) les connaissances des aléas pour que tout le monde comprenne quels sont les risques auxquels le pays est confronté; (ii) les bonnes pratiques "citoyennes" pour réduire les risques au quotidien; (iii) les procédures d'alerte et le type de message diffusés à la population et au gouvernement; et enfin (iv) les procédures de réponse, au niveau de la population et au niveau du gouvernement, en fonction du message d'alerte qui aura été diffusé.

Le contenu du message et sa bonne diffusion sont importants dans la sensibilisation et la réaction des populations.

La possibilité de grouper les initiatives et les fonds disponibles sur des actions données de sensibilisation doit être considérée afin de répondre aux problèmes de financement des campagnes de presse.

Il faudrait utiliser le matériel existant et répliquer les initiatives existantes (film de la MACOM, formation aux premiers secours de la Croix Rouge dans les écoles), ainsi que renforcer les synergies entre acteurs de la sensibilisation dans le cadre d'une campagne spécifique ou d'actions ponctuelles à déterminer –la campagne bi-annuelle de l'ONU-SIPC portant sur les risques urbains est l'occasion de lancer des activités de sensibilisation rapidement.

La réduction des risques et la gestion des catastrophes devraient être intégrés dans les programmes scolaires, universitaires et d'alphabétisation.

Il faudra faire un plaidoyer en direction du Ministère en charge du Plan et du Développement pour que la Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) soit intégrée dans les plans Nationaux de Développement du Territoire, et les Schémas régionaux. Par ailleurs, l'ANDE pourrait considérer l'intégration de la GRC dans les EIES.

2.5.Axe stratégique 5: Mobilisation des ressources et renforcement des capacités nationales

Une des priorités pour que la plateforme puisse commencer son travail sera de mobiliser rapidement des financements nationaux (publics et privés) et internationaux. Une

attention particulière sera portée sur le Partenariat Public Privé (PPP). A cette fin, le secrétariat de la plateforme pourra s'appuyer sur le présent document de stratégie.

Pour les activités des acteurs de la plateforme à long terme, d'autres sources de financement peuvent être sollicitées auprès des partenaires au développement (Banque Mondiale/GFDRR, FED, etc.).

En parallèle, les acteurs de la plateforme devraient pouvoir bénéficier de formations pour renforcer leurs capacités. Une étude en besoins de renforcement des capacités devrait être envisagée au préalable.

Les formations existant au niveau national devraient être répertoriées et institutionnalisées et un pool d'experts pourrait être constitué. La plateforme pourra rechercher l'appui des organisations internationales pour ses besoins de formation: les experts du PNUD-BCPR peuvent faire une formation sur l'intégration de la Gestion des risques de catastrophes dans les politiques de développement du pays, l'OMM peut être appelé à faire une formation sur les systèmes d'alerte précoce multirisques axés sur la coordination et la coopération au plan institutionnel...

La formation des acteurs départementaux et communaux, notamment de la société civile, devrait être considérée comme une priorité pour cet axe stratégique. Une formation sur l'Evaluation Rapide des Besoins post-catastrophes pourrait être envisagée.

3. Le Plan d'Action

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	PLAN D'ACTION STRATEGIQUE DES RISQUES DE CATASTROPHES			
Activités prévues	Résultats attendus	Indicateurs	Acteurs	coût en fcfa
Axe stratégique 1: Engagement des pouvoirs publics				
1.1. Valider la stratégie Nationale de GRC et le plan d'action	La stratégie et le plan d'action sont validés et sont envoyés aux Points focaux	les documents de stratégie et de plan d'action sont disponibles	Comité de Pilotage	
1.2. Finaliser le décret	Le projet de décret est finalisé	le projet de decret est disponible	Comité de Pilotage	200 000
1.3. soumettre le projet de decret en conseil des ministres et le faire valider par la Présidence	Le décret est validé et signé	le décret paru dans le JO	Comité de Pilotage	PM
1.4. Préparer un plaidoyer pour le financement de la Plateforme	Un document de plaidoyer existe	le document de plaidoyer est disponible	Comité de Pilotage	300 000
1.5. Approcher le Ministère du Plan et les partenaires au développement internationaux ciblés pour mobiliser des fonds pour les activités de la plateforme	Des fonds sont mobilisés pour les activités de la palteforme	les fonds sont disponibles	Comité de Pilotage, CEDEAO, UEMOA, PNUD, ONU-SIPC, FAO, BCEAO, PAM ,BAD, BM ASSUREURS, UNOPS	PM

1.6. Recruter du personnel pour le secrétariat de la Plateforme	le secrétariat est fonctionnel	le personnel est recruté pour le fonctionnement du secrétariat	Comité de pilotage, Ministère de la fonction publique	PM
1.7. Intégrer la RRC dans les EIE	La GRC est intégrée dans les EIE	la décision est disponible	Comité technique, ANDE	PM
1.8. Intégrer la GRC dans le Programme National de Développement	La GRC est intégrée dans le Programme National de Développement	la décision est disponible	Comité technique, Ministère en charge du Plan, Ministère en charge de la construction, Ministère en charge de l'intérieur	PM
1.9. Elaborer et valider le texte portant création, organisation, fonctionnement et attributions des comités techniques sectoriels	le texte est élaboré et validé en atelier	le texte est disponible et les membres des comités techniques sectoriels sont connus	Points focaux, secrétariat Plateforme	7 500 000
1.10. Organiser le séminaire de lancement de la plateforme de RRC	la plateforme RRC est installée	le rapport du séminaire est disponible	Comité de Pilotage	20 000 000
1.11. Doter la plateforme RRC d'un local équipé	la plateforme dispose d'un local équipé	le local est fonctionnel	Gouvernement	PM
TOTAL				28 000 000

Axe stratégique 2: Evaluation des risques				
2.1. Identifier les risques et Recenser les études et cartes de risques existantes ainsi que les études en cours	Les risques sont identifiés et les études et cartes sont recensées	Rapports disponibles	Comité Technique, Consultants	2 500 000
2.2. Préparer des indicateurs de vulnérabilité	les Indicateurs sont sélectionnés	la liste des indicateurs est disponible	comité interministériel	20 000 000
2.3. Mettre en place un Centre d'information national au sein du secrétariat de la plateforme	Un Centre d'Information National est mis en place et opérationnel	Accessibilité de l'information aux utilisateurs	Secrétariat Exécutif	30 000 000
2.4. Mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) sur les risques	Un SIG sur les risques est disponible	les produits SIG sont disponibles	CNTIG, BNETD, CURAT	25 000 000
2.5. Identifier les études et les axes de recherches scientifiques pertinents	Les études et les axes de recherches scientifiques pertinents sont identifiés	Rapports disponibles	Comité technique	500 000
2.6. Prioriser les études à réaliser et les axes de recherches scientifiques à investiguer	les études et les axes recherches scientifiques sont priorisées	Programme d'action et Rapports disponibles	Comité technique	500 000
TOTAL				78 500 000

Axe stratégique 3: Alerte précoce et préparation à la réponse				
3.1. Recenser les acteurs et les moyens de l'alerte	Le listing des acteurs et des moyens de l'alerte est établi	Rapports disponibles	Comité technique, Consultants	5 000 000
3.2. Recenser les acteurs et les moyens de la réponse	Le listing des acteurs et des moyens de la réponse est établi	Rapports disponibles	Comité technique, Consultants	5 000 000
3.3. Analyser les moyens de l'alerte et de la réponse et identifier les besoins	les moyens de l'alerte et de la réponse sont analysés et les besoins identifiés	Rapports disponibles	Comité technique, Consultants	5 000 000
3.4. Etablir un programme détaillé et des priorités de recherches en matière d'alerte précoce	un programme détaillé est établi et les priorités de recherches en matière d'alerte précoce identifiées	Rapports disponibles	Comité technique	500 000
3.5. Concevoir un système d'alerte précoce (SAP) multirisques et développer des procédures correspondantes	Un système d'alerte précoce multirisques est conçu et les procédures correspondantes sont disponibles	Rapports disponibles	Comité technique Consultants	10 000 000
3.6. Elaborer des plans d'urgence pour chaque aléa identifié	Des plans d'urgence sont disponibles pour chaque aléa identifié	Plans d'urgence disponibles	Comité technique, Consultants	10 000 000

3.7. Développer des plans de réponse d'urgence aux niveaux départemental, communal et communautaire pour chaque risque identifié	Des plans de réponse d'urgence sont disponibles aux niveaux départemental, communal et communautaire	Rapports disponibles	Comité technique, Consultants, autorités locales, organisations de la société civile	5 000 000
3.8. Organiser un Atelier de formation des médias sur les procédures d'Alerte Précoce	Les médias sont formés sur les procédures d'Alerte Précoce	Rapport disponible	Secrétariat exécutif, Comité technique, Consultants	15 000 000
3.9. Organiser un exercice de simulation de l'Alerte précoce pour un risque donné – par ex. fortes pluies à Abidjan pouvant créer des inondations	Des exercices de simulation sont organisés	Rapports disponibles	Points focaux, Consultants, Acteurs de l'alerte, population cible	150 000 000
3.10. Organiser un exercice de simulation, des plans de réponse d'urgence sectoriels pour une catastrophe donnée (peut être associé à la simulation de l'alerte précoce)	Des exercices de simulation sont organisés et les procédures de réponse sont testées	Rapports disponibles	Points focaux, Consultants, Acteurs de la réponse	1 500 000 000
3.11. Elaborer des plans pertinents de reconstruction, redressement, relèvement post-catastrophe	Des plans pertinents de reconstruction, redressement, relèvement sont disponibles	Rapports disponibles	Comité technique, Consultants	2 500 000
TOTAL				1 708 000 000

Axe stratégique 4: Sensibilisation				
4.1. Réaliser un inventaire des programmes de sensibilisation existant	Un inventaire des programmes est réalisé	le rapport de l'inventaire est disponible	Comité de pilotage, consultant	2 500 000
4.2. Identifier les thèmes prioritaires de sensibilisation	les thèmes prioritaires sont identifiés	le rapport est disponible	Comité technique	500 000
4.3. Produire et diffuser des documents de sensibilisation sur les thèmes prioritaires en fonction de la cartographie des risques	Des documents (vidéo, audio, posters, brochures...) sont produits et diffusés	les supports pour chaque thème sont disponibles et diffusés	Comité technique, Ministère en charge de la communication, Ministère en charge des TIC	200 000 000
4.4. Organiser un atelier national pour l'intégration de modules en gestion des risques de catastrophes dans les programmes scolaires et universitaires	Un atelier est organisé et un accord est trouvé sur l'intégration de modules en GRC dans les programmes scolaires et universitaires	une décision gouvernementale est disponible	Comité technique, Consultants, Ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique, de la famille et de la femme	7 500 000
4.5. Concevoir les modules RRC pour des manuels scolaires, universitaires et d'alphabétisation et former les formateurs	les manuels sont produits et les formateurs sont formés	les manuels et les rapports de formation sont disponibles	Comité technique, Consultants, Ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique, de la famille et de la femme	100 000 000

4.6. Mettre en place un site web pour le partage d'informations sur les activités de la Plateforme	Un site web est mis en place	Nombre de visiteur du site, mise à jour quotidienne	Secrétariat Plateforme	1 000 000
TOTAL				311 500 000
Axe stratégique 5: Mobilisation des ressources et renforcement des capacités				
5.1. Créer un fonds spécial pour les catastrophes	le fonds est créé	le décret de création paru dans JO	comité technique assureurs banques	PM
5.2. Réaliser une étude des capacités et des besoins existants en gestion des risques de catastrophes	l'étude sur les capacités et les besoins existants est réalisée	le rapport de l'étude est disponible	Comité technique, consultant	5 000 000
5.3. recenser les formations en GRC existantes au niveau national et international	le recensement des formations est effectué	le rapport du recensement est disponible	Comité technique	1 000 000
5.4. Etablir un programme de renforcement des capacités nationales, pour la prévention et la réponse aux catastrophes	le programme de renforcement des capacités est établi	le rapport du programme est disponible	Comité technique	400 000
5.5. Pratiquer le retour d'expérience post-crise	le retour d'expérience est mise en pratique après chaque crise	Des rapports sont disponibles sur chaque crise	Comité technique	PM

5.6. Renforcer les capacités de la société civile, au niveau local, en cohérence avec les besoins analysés	Les capacités de la société civiles en GRC sont renforcées	le rapport d'atelier de formation est disponible	ONG, groupes communautaires, comité technique	150 000 000
TOTAL				156 400 000
TOTAL GENERAL				2 282 400 000

Le Chronogramme

	2012				2013				2014			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Axe stratégique 1: Engagement des pouvoirs publics												
1.1. Valider la stratégie Nationale de GRC et le plan d'action												
1.2. Finaliser le décret												
1.3. soumettre le projet de decret en conseil des ministres et le faire valider par la Présidence												
1.4. Préparer un plaidoyer pour le financement de la Plateforme												
1.5. Approcher le Ministère du Plan et les partenaires au développement internationaux ciblés pour mobiliser des fonds pour les activités de la plateforme												
1.6. Recruter du personnel pour le secrétariat de la Plateforme												
1.7. Intégrer la RRC dans les EIE												

1.8. Intégrer la GRC dans le Programme National de Développement												
1.9. Elaborer et valider le texte portant création, organisation, fonctionnement et attributions des comités techniques sectoriels												
1.10. Organiser le séminaire de lancement de la plateforme de RRC												
1.11. Doter la plateforme RRC d'un local équipé												
	2012				2013				2014			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Axe stratégique 2: Evaluation des risques												
2.1. Identifier les risques et Recenser les études et cartes de risques existantes ainsi que les études en cours												
2.2. Préparer des indicateurs de vulnérabilité												
2.3. Mettre en place un Centre d'information national au sein du secrétariat de la plateforme												
2.4. Mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) sur les risques												
2.5. Identifier les études et les axes de recherches scientifiques pertinents												
2.6. Prioriser les études à réaliser et les axes de recherches scientifiques à investiguer												

	2012				2013				2014			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Axe stratégique 3: Alerte précoce et préparation à la réponse												
3.1. Recenser les acteurs et les moyens de l'alerte												
3.2. Recenser les acteurs et les moyens de la réponse												
3.3. Analyser les moyens de l'alerte et de la réponse et identifier les besoins												
3.4. Etablir un programme détaillé et des priorités de recherches en matière d'alerte précoce												
3.5. Concevoir un système d'alerte précoce (SAP) multirisques et développer des procédures correspondantes												
3.6. Elaborer des plans d'urgence pour chaque aléa identifié												
3.7. Développer des plans de réponse d'urgence aux niveaux départemental, communal et communautaire pour chaque risque identifié												
3.8. Organiser un Atelier de formation des médias sur les procédures d'Alerte Précoce												
3.9. Organiser un exercice de simulation de l'Alerte précoce pour un risque donné – par ex. fortes pluies à Abidjan pouvant créer des inondations												
3.10. Organiser un exercice de simulation, des plans de réponse d'urgence sectoriels pour une catastrophe donnée (peut être associé à la simulation de l'alerte précoce)												
3.11. Elaborer des plans pertinents de reconstruction, redressement, relèvement post-catastrophe												

	2012				2013				2014			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Axe stratégique 4: Sensibilisation												
4.1. Réaliser un inventaire des programmes de sensibilisation existant												
4.2. Identifier les thèmes prioritaires de sensibilisation												
4.3. Produire et diffuser des documents de sensibilisation sur les thèmes prioritaires en fonction de la cartographie des risques												
4.4. Organiser un atelier national pour l'intégration de modules en gestion des risques de catastrophes dans les programmes scolaires et universitaires												
4.5. Concevoir les modules RRC pour des manuels scolaires, universitaires et d'alphabétisation et former les formateurs												
4.6. Mettre en place un site web pour le partage d'informations sur les activités de la Plateforme												
	2012				2013				2014			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Axe stratégique 5: Mobilisation des ressources et renforcement des capacités												
5.1. Créer un fonds spécial pour les catastrophes												
5.2. Réaliser une étude des capacités et des besoins existants en gestion des risques de catastrophes												
5.3. recenser les formations en GRC existantes au niveau national et international												
5.4. Etablir un programme de renforcement des capacités nationales, pour la prévention et la réponse aux catastrophes												
5.5. Pratiquer le retour d'expérience post-crise												
5.6. Renforcer les capacités de la société civile, au niveau local, en cohérence avec les besoins analysés												

Partie 4: Conclusion

La Gestion des Risques de Catastrophes n'est pas une priorité nationale en Côte d'Ivoire, cependant, face à des risques croissants, renforcés par la crise socio-politique que traverse le pays actuellement, le besoin de passer d'une approche réactive à une approche préventive est aujourd'hui urgent.

La Côte d'Ivoire s'est engagée depuis quelques années à établir une Plateforme Nationale en Gestion des Risques de Catastrophes. Une formation des Points Focaux identifiés pour la future Plateforme a pu être organisée en Février 2010, grâce à l'ONU-SIPC et le bureau de Côte d'Ivoire du PNUD, et a montré un réel intérêt des acteurs nationaux autour de la question de la Gestion des Risques de Catastrophes.

Le présent document de Stratégie Nationale a pour but d'appuyer le gouvernement de la Côte d'Ivoire, et en particulier le point focal de la Plateforme ainsi que le comité de pilotage, à progresser vers une plus grande prise en compte des risques de catastrophes dans le pays, grâce notamment à des axes stratégiques techniques et immédiats dans leur implémentation.

Il y a dans le pays de nombreuses ressources – tant du point de vue de la recherche fondamentale (sur laquelle toute activité de gestion des risques de catastrophe doit pouvoir s'appuyer) que du point de vue des actions concrètes de prévention, de sensibilisation, de réponse aux catastrophes. Le présent document met clairement l'accent sur le problème de coordination de ces structures et sur le besoin de favoriser les synergies entre elles.

La première priorité sera de finaliser le décret portant création de la Plateforme Nationale de gestion des risques de catastrophes. Il faut toutefois être conscient que la mise en oeuvre de la Stratégie et la création de la plateforme n'obtiendront les résultats escomptés que si la paix revient de manière définitive dans le pays et que celui-ci retrouve son unité et le fonctionnement normal de ses institutions publiques centrales et locales, que les élections générales se tiennent sans incident majeur et que le Pouvoir issu des urnes ne soit pas contesté, et que l'autorité de l'Etat soit restaurée sur tout le territoire national.

Annexe A: documents lus

- Profil environnemental de la Côte d'Ivoire – rapport final, Commission Européenne, Août 2006;
- Analyse environnementale de la Côte d'Ivoire, Banque Mondiale, Juin 2009;
- Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo, Prof. Abe Delfin Ochou, Janvier 2009;
- Sous programme Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN), document de projet, PNUD, 2009;
- Guidelines – National Platform for Disaster Risk Reduction, UN-ISDR, 2007;
- L'Organisation des Secours – Plan ORSEC, ONPC, Décembre 2004;
- Projet d'Aménagement du Thalweg de Williamsville – Enquête socio-économique auprès des personnes installées dans l'emprise du projet – rapport provisoire, BNETD, Janvier 2010;
- Communication Nationale Initiale de la Côte d'Ivoire, Bureau du Projet Changements Climatiques, Octobre 2000;
- Draft UNDAC Report – Urban Hazardous Waste Dumping, UNDAC, Septembre 2006;
- Cadre de biosécurité, Rapport du projet PNUE-FEM, Ministère de l'Environnement;
- Politique et Mécanismes de la CEDEAO sur la Réduction des Risques de Catastrophes, Département des Affaires Humanitaires, Août 2006;
- Bilan Commun de Pays, 2001;
- Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Fonds Monétaire International, Janvier 2009;
- Rapport de Développement Humain, PNUD, 2007-2008;
- Africa Regional Strategy for Disaster Risk Reduction, UN-ISDR, 2004;
- Projet de décret portant Création, organisation et fonctionnement de la Plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes, MINEEF, 2009.

Annexe B: Programme des rencontres et Ateliers de validation

Structure	Date de RDV	Heure	Personnes rencontrées
Ministère du Plan et du Développement	Lundi 08/02/2010	12:30	Adama Sall (DG), Mr Sidé, Mr Guedé (chef de service)
BNETD	Lundi 08/02/2010	14:30	Benoit Guihy (chef secteur déchets, pollution et risques)
OCHA	Mardi 08/02/2010	8:00	Julie Belanger (Chef de bureau)
Assemblée des Départements et des Districts de Côte d'Ivoire	Mardi 09/02/2010	10:00	Dramane Koné (conseil général Boundiali)
Ministère de la Famille, de la femme et des affaires sociales	Mardi 09/02/2010	14:00	Mme Touré (sous directrice suivi des projets)
Office National de la Protection Civile	Mardi 09/02/2010	16:00	Général Kili (Directeur Général) & co.
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Mercredi 10/02/2010	11:00	Mr Konaré, Mr Kouadio
Direction des Mines	Mercredi 10/02/2010	12:00	Mr Diabaté
District d'Abidjan	Mercredi 10/02/2010	15:00	Mr Yao kouadio, Mr Akeko
Agence Nationale de l'Environnement	Mercredi 10/02/2010	16:00	Mr Cissé
UNDP	Jeudi 11/02/2010	10:00	Mr Charpentier (Resident Coord.)
UNDP	Jeudi 11/02/2010	12:00	Emma
Ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat	Jeudi 11/02/2010	13:00	Dr Seka Lazarre (DG), Mr Dandan Pierre
Comité National du Développement Durable	Jeudi 11/02/2010	14:00	Augustin Koné
SODEXAM	Jeudi 11/02/2010	16:00	Dr Kouaka Bernard, Mr Coulibaly
CNRA	vendredi 12/02/10	9h00	Dr Coulibaly
Ministre de l'économie et des Finances	vendredi 12/02/10	11h	Yaoble Ernest
Ministère de la santé publique	vendredi 12/02/10	14h	Dr Yedess (sous-directrice des affaires humanitaires)

Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes & Plan d'Action

Point focal Changements climatiques	vendredi 12/02/10	16h	Dr Ahossane
Prefet d'Abidjan	lundi 15/02/2010	10h	J.B. SAM Etiassé (prefet)
Union des ONG de Cote d'Ivoire	lundi 15/02/2010	12h	FEREAD
Croix Rouge Ivoirienne	Mardi 16/02/2010	10h00	Aka Louis Philippe (responsable DRR national)
Comité National de Lutte contre les Feux de Brousse	Mardi 16/02/2010	11h30	Dr Cissé (Secrétaire Général)
CIAPOL	Mardi 16/02/2010	13h00	Dr Doh André (DG)
UNICEF	Mardi 16/02/2010	15h00	Maira Fratta (Spécialiste urgence)
Unité communications du MINEEF	Mardi 16/02/2010	16h30	
17/02/10 - Visite terrain avec Ministère de la Construction, de l'habitat et de l'urbanisme			
Programme Alimentaire Mondial	Jeudi 18/02/2010	10h00	Alain Cordeil (Directeur), Moustapha Touré (chargé de programme)
Comité National de Télédétection et d'Info. Géographique	Jeudi 18/02/2010	15h00	Marcel Djamat-Dubois (Secrétaire général), Thomas Kouassi (Secrétaire général adjoint)
MCUH - dir. Assainissement	Vendredi 19/02/10	10h00	lecture étude BNEDT sur PDR de Williamsville
BPNUD/BCPR	Jeudi 25/02/10	11h	Martin Mbanda (conseiller principal post-crise)

Annexe C: Ateliers nationaux de validation

Activité	Période	Intitulé
Atelier national	05-06 octobre 2011	Atelier de Validation de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes
Atelier national	27-28 octobre 2011	Atelier de Validation du Plan d'Action Stratégique pour la Réduction des Risques de Catastrophes